ATELIER SUR LES PROCESSUS DE CERTIFICATION ET DE LEGALITE EN AFRIQUE CENTRALE AVEC LES ENTREPRISES FORESTIERES ASIATIQUES

(**Libreville, 18-19 Mars 2014**)

Exécuté par

Sommaire

INTRODUCTION ---------- 5

1. DEROULEMENT ---------- 6

Premier jour ---------- 6

Deuxième jour ---------- 13

2. PRINCIPALES CONCLUSIONS ---------- 17

ANNEXES ---------- 23

Annexe 1 : Liste des intervenants de l'atelier ---------- 24

Annexe 2 : Programme de l'atelier ---------- 25

Annexe 3 : Discours du représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ---------- 25

Annexe 4 : Discours du Ministre des Eaux et Forêts ---------- 28

Annexe 5 : Termes de référence de l'atelier ---------- 33

Annexe 6 : Liste des participants ---------- 36

Annexe 7 : Les présentations en plénière ---------- 38

Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BNCF	Bureau National de Certification Forestière
CARPO	Central African Regional Program for WWF
CBP	Congo Basin Program
CBFF	Congo Basin Forest Fund
CEFDHAC	Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH(coopération technique allemande)
IFI	Institutions Financières Internationales
ISO	International Standard Organisation

KfW	KfWEntwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONFI	Office National des Forêts International
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'aménagement Forestiers
PAPPFG	Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PO PC COMIFAC	Plan d'Opérations Triennal du Plan de Convergence de la COMIFAC
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PTA	Plan de Travail Annuel
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REPALEAC	Réseau des populations autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formations Forestières des Etats d'Afrique Centrale
TFT	The Forest Trust
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wild Fund (Fonds Mondial pour la Nature)

INTRODUCTION

Dans la continuité du dialogue engagé le 22 mai 2008 à Libreville, République du Gabon puis par deux fois encore à Douala à l'initiative du PFBC, la COMIFAC, avec l'appui de la GIZ et du PPECF/KfW, a voulu reprendre et concentrer ce dialogue en direction des entreprises asiatiques, et notamment chinoises ayant investi dans le secteur forestier en Afrique centrale. Etaient principalement ciblées les entreprises installées au Gabon, d'où le choix de Libreville, mais aussi les entreprises installées au Congo et au Cameroun. Les organisateurs cherchant à ce que les différents types d'acteurs puissent se rencontrer pour faire connaissance et travailler en synergie, ont également invité un bureau d'étude local par pays proposant des services d'accompagnement vers la certification, et plusieurs projets et programmes d'appui proposant des services spécifiques liés à la légalité et/ou à la certification.

L'idée de cet atelier est de sensibiliser les entreprises forestières chinoises sur les questions de mise en conformité légale, d'aménagement forestier, la nécessité de prendre en compte le processus FLEGT dans leur projet et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer en bien sur les marchés destinataires de plus en plus exigeants.

Les principaux objectifs de cet atelier étaient de familiariser les entreprises forestières chinoises présentes en Afrique centrale avec les cadres légaux et les principes de durabilité qui ont cours dans les pays où elles opèrent, leur présenter le potentiel à moyen terme pour la vente du bois provenant des sources légales voir certifiées sur les marchés de bois tropical notamment en Chine et en Europe et les sensibiliser sur le programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) et d'autres programmes de GDF en Afrique centrale et les procédures requises pour en bénéficier. Il s'agissait enfin d'échanger sur les obstacles que rencontrent spécifiquement les entreprises chinoises installées en Afrique centrale dans leur désir de respecter la légalité et d'aller vers la certification, et de prendre note des besoins qu'elles peuvent exprimer pour les inciter à aller de l'avant dans le processus de gestion durable et responsable de leurs concessions forestières. On s'attendait qu'à la suite de l'atelier, les entreprises chinoises identifiées et sensibilisées présentent des demandes d'accompagnement par divers programmes en cours en Afrique centrale qui puissent les aider à se mettre en conformité légale et à s'engager vers la certification.

1. DEROULEMENT

L'atelier s'est déroulé pendant deux (2) jours, alternant les présentations liminaires et les échanges en plénière à la suite des questions posées par les participants.

Premier jour

L'atelier a débuté tel que prévu dans le programme (cf. programme en annexe 2) par l'accueil des participants et la cérémonie protocolaire d'ouverture. Voulant faciliter au maximum la communication avec les acteurs invités, tous les échanges étaient traduits simultanément dans 3 langues : le français, l'anglais et le mandarin.

Les mots d'accueil en français et en mandarin ont été prononcés par M. Pierre Luo, Secrétaire exécutif du syndicat des entreprises forestières asiatiques au Gabon. Il a axé son propos de circonstance sur la situation actuelle des entreprises forestières asiatiques du Gabon et leurs attentes vis-à-vis de cet atelier. A sa suite, le modérateur, Jean-Marie Noiraud, a procédé à la présentation du programme de l'atelier et au tour de table permettant ainsi à chaque participant de se présenter et de dire quelques mots sur son entreprise ou son organisation, son intérêt et ses attentes vis-à-vis de cette rencontre.

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a connu trois interventions :

I) **M. Hans Schipulle**, représentant de l'Allemagne auprès du PFBC, a rappelé l'historique de la démarche du dialogue Chine COMIFAC entre le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, et la Chine, engagé depuis 2008 à Libreville, puis poursuivie en 2010 lors de l'Atelier sur le rôle du secteur privé et la certification et le Forum des bois Racewood, rencontres auxquelles ont pris part les entreprises et l'administration forestières chinoises , les administrations forestières de la sous-région, divers partenaires du secteur forestier et des autres entreprises forestières membres d'IFIA. Il s'agit avec le présent Atelier de relancer le processus de dialogue et de faire en sorte d'impliquer les entreprises asiatiques, et notamment les entreprises chinoises, dans le processus de légalité et de certification.

II) **M. Ndomba Ngoye Raymond**, coordonnateur national de la COMIFAC au Gabon, parlant au nom du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC empêché, a d'abord remercié les autorités gabonaises pour l'accueil chaleureux réservé aux participants venus de l'extérieur et pour avoir donné leur accord qui a permis à cet Atelier de se tenir à Libreville. Rappelant la justesse du thème de cette rencontre qui est

révélateur car se situant au centre des préoccupations des plus hautes autorités des Etats d'Afrique centrales, M. Ndombangoye a dit compter sur l'apport de tous les participants afin que les objectifs de cet Atelier soient pleinement atteints.

III) **M. Mamfoumbi Emile**, Secrétaire Général-Adjoint du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles du Gabon, a prononcé le discours d'ouverture de l'Atelier au nom du Ministre empêché. En réaffirmant l'intérêt et l'engagement du Gabon à voir l'ensemble de ses entreprises, et notamment les entreprises chinoises, s'engager sur la voie de la légalité et de la certification de gestion durable des forêts, M. Mafoumbi a noté que ces objectifs ne pourront être vraiment atteints que si toutes les parties prenantes s'impliquent en profondeur dans leur traduction concrète en activités et leur mise en œuvre sur le terrain, ce qui est dit pour les opérateurs asiatiques étant aussi vrai pour les autres acteurs du secteur forestier.

Après la photo de famille et la pause-café, les travaux proprement dits de l'Atelier ont pu débuter avec la présentation sur les enjeux et les défis de la légalité et de la certification et les cadres légaux régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois dans les pays d'Afrique centrale. L'auteur de cette présentation, M. Samuel Assembe du CIFOR, n'ayant pas pu faire le déplacement de Libreville, il est revenu à M. Samuel Makon, Conseiller Technique Régional de la GIZ au Bureau d'appui à la COMIFAC de la faire, en tentant de garder l'esprit de l'auteur et de présenter les conclusions avec une certaine impartialité (cf. présentation en annexe 7). La question centrale était de savoir s'il y a complémentarité ou substitution entre la certification et la légalité. Il ressort de cette présentation que tout le monde est soumis à la loi et doit respecter les dispositions légales, alors que la certification est un outil utilisé par le vérificateur pour contrôler la réalité de la gestion

durable des forêts et la conformité aux normes agréées. On passe donc d'un processus obligatoire à un processus volontaire, d'une approche publique à une approche privée, de textes légaux nationaux à des standards préparés au niveau international, d'un système de contrôle public à un système de contrôle par des auditeurs indépendants. La motivation pour s'engager dans la certification serait liée à la conjoncture internationale, à l'accès au marché, aux exigences d'image, à la mobilisation de la société civile internationale et à la sensibilisation des entreprises forestières qui ont besoin de renvoyer une image positive de leur gestion forestière pour améliorer leurs parts de marché. Cependant, il est important de noter qu'avec la signature par les Chefs d'Etat en 2005 du Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale et instituant la COMIFAC, l'aménagement forestier est devenu une obligation légale dans tous les Etats d'Afrique centrale. 14 Millions d'ha sont d'ores et déjà sous aménagement et 5 millions d'ha sont certifiés FSC. On constate que la certification influence les politiques publiques en Afrique centrale et le concept est introduit dans les textes de la COMIFAC et dans ceux de certains pays. L'accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale donne toute son importance au respect de la légalité, de la traçabilité mais aussi à la certification. C'est notamment un moyen de lutte contre l'exploitation illégale, et les accords de partenariat volontaire, les APV, reconnaissent l'intérêt de la certification comme une présomption de conformité légale.

En conclusion de la présentation, il est précisé que légalité et certification sont des approches qui s'interpénètrent totalement, la meilleure preuve étant que les certificats intègrent automatiquement des éléments de la grille de légalité FLEGT dès que celle-ci est adoptée comme telle. La certification est certes une incitation économique en favorisant l'accès au marché mais il est difficile d'imaginer une substitution de la légalité par la certification privée car, en Afrique centrale, les forêts appartiennent aux Etats, les entreprises ne sont que concessionnaires. Le respect des dispositions légales et règlementaires reste prioritaire pour les Etats propriétaires.

Cette présentation a été suivie d'échanges nourris, avec le réveil parmi les différents spécialistes présents des velléités d'en découdre quant aux oppositions apparentes sur les différents concepts abordés (certification et légalité, cadres légaux d'exploitation forestière, commerce responsable du bois).

L'après-midi a débuté avec la présentation de M. Symphorien Azantsa, représentant la cellule FLEGT de la CEEAC à Libreville. Il est revenu sur les principes ayant conduit à la mise en œuvre du processus FLEGT par l'UE et à la négociation des APV avec les pays d'Afrique centrale, son financement par

ECOFAC V, ses objectifs et les résultats attendus. La cellule doit accompagner les 5 pays d'Afrique centrale engagés dans les APV et travailler sur tous les sujets spécifiques devant permettre d'aboutir à des autorisations FLEGT dans les meilleurs délais. La cellule travaille en particulier avec les points focaux FLEGT dans les pays et participe aux différentes activités de sa feuille de route. L'essentiel du travail se concentre en particulier sur le renforcement des capacités des acteurs. A la suite de cet exposé, plusieurs questions ont été posées, mais globalement, les entreprises chinoises ne semblent pas vraiment comprendre le lien entre cette cellule FLEGT et leurs propres préoccupations.

C'est avec la présentation de M. Alain Houyoux, de la Délégation de l'Union Européenne au Gabon, que les choses ont semblé mieux se concrétiser, l'Atelier étant destiné en priorité à sensibiliser et répondre aux questionnements des dirigeants des entreprises asiatiques. Il a ainsi été rappelé à tous les présentateurs de faire en sorte de parler un langage et d'aborder tous ces sujets en gardant présent à l'esprit que les entrepreneurs chinois ont besoin de réponses précises à leurs questions. La présentation du RBUE (règlement bois de l'UE), est l'occasion d'aborder ainsi des questions précises sur la réponse des pays consommateurs à des préoccupations de légalité et de gouvernance forestière. C'est une réponse à caractère systémique qui se veut être au bénéfice mutuel des pays producteurs et des pays consommateurs. Le RBUE fait partie du plan d'action FLEGT de l'UE. Alors que l'APV concerne les pays producteurs, le RBUE concerne les pays consommateurs, les deux parties ayant ainsi leurs propres obligations à respecter en matière de gouvernance. Depuis le 3 mars 2013, le RBUE est en application pour tous les bois entrant sur le marché européen, quelle que soit son origine ; tous les bois entrant doivent être légaux et tracés. On distingue cependant 2 types d'acteurs, les opérateurs assurant l'importation et la première mise en marché, d'une part, et les commerçants qui rachètent le bois auprès de l'opérateur pour ensuite le distribuer ou le transformer, d'autre part. Depuis le 3 mars 2013, l'opérateur est légalement et pénalement responsable de vérifier que le bois qu'il importe est légal et traçable. Il a l'obligation de « diligence raisonnable » c'est-à-dire de vérifier à partir des moyens disponibles que les processus de contrôle de la légalité ont été utilisés avec honnêteté et fiabilité. Il doit pouvoir démontrer la légalité et la documenter. Cela suppose de maîtriser l'information, notamment sur les textes applicables dans le pays producteur, d'évaluer les risques de fraude, et de gérer ces risques pour pouvoir garantir la légalité. L'importateur s'interdit de mettre en marché du bois illégal et le commerçant doit pouvoir lui aussi identifier ses fournisseurs, les origines et ses clients, logique de contrôle en cascade. Les opérations de contrôle des opérateurs sont assurées par des organisations reconnues par l'UE. Chacun des 28 pays de l'UE dispose d'une autorité

compétente en charge de vérifier que le processus est respecté, aussi bien au niveau des opérateurs que des organismes de contrôle. On précise qu'il s'agit de contrôler les processus, mais il n'y a pas de contrôle physique supplémentaire des lots aux frontières, ni de paperasse additionnelle. Le RBUE s'applique à tous les bois entrant sur le marché de l'UE, à l'exception des déchets destinés à la destruction. L'évaluation des risques permet de dire que si négligeables, l'importation est autorisée, s'ils sont non négligeables, des mesures spécifiques d'atténuation doivent être prises.

Les échanges qui ont suivi cet exposé ont été très nourris et le modérateur est parvenu cette fois ci à faire parler les dirigeants chinois ou leurs représentants pour aborder certaines questions très précises. Ainsi, l'expression « tous les bois » veut dire aussi les bois venant directement de Chine et les produits mixtes bois-métal ou bois-plastique, etc. Il est par ailleurs précisé qu'il n'y a plus moyen de passer outre le système et que tous les bois devront désormais prouver leur origine légale et leur traçabilité depuis la forêt de leur production.

La présentation de M. Alain Penelon, expert forestier d'EFI, organisation qui travaille pour le compte de l'Union Européenne et basée à Barcelone pour la section travaillant avec l'Afrique, a permis de faire le point sur le processus FLEGT et l'état d'avancement de la mise en œuvre des APV en Afrique centrale. Il a pour commencer rappelé les fondamentaux sur la légalité et la différence d'approche entre les processus de légalité et de certification. Il ressort de son exposé que la légalité est pour tout le monde et la certification, c'0est pour les meilleures entreprises qui veulent se distinguer sur le marché par rapport à la concurrence. Le système de vérification de la légalité est conduit par l'Etat. La certification a un coût, mais l'essentiel des exigences relève déjà de la mise en conformité légale. Le surcout est donc assez minime. Cela permet une compétition plus équitable sur le marché et une meilleure transparence dans les actions. Lors de la mise en œuvre de l'APV, on définit une grille de légalité pour le pays producteur, on définit le système de traçabilité le mieux approprié et on définit le mode de délivrance des autorisations FLEGT, avec tout le processus de vérification et de contrôle. Avec le FLEGT, ce sont les colis de bois qui font l'objet d'une autorisation FLEGT à l'exportation, autorisation valable pour entrer sur tout le territoire européen. Mais pour mettre en place le système des autorisations FLEGT, cela suppose pour chaque pays de revoir en profondeur ses pratiques. Concrètement, la certification est une solution plus rapide, plus visible sur le marché, et qui permet aux entreprises de garantir que leurs bois proviennent d'une exploitation durable, alors même que le processus FLEGT n'a pas encore délivré d'autorisation. Les APV font partie d'un processus plus lent et qui mettra sans doute encore du temps avant d'être opérationnel dans tous les pays concernés. Le

Ghana pourrait être prêt d'ici fin 2015, tout comme l'Indonésie. On ne donne pas encore de date pour les pays d'Afrique centrale. Pourtant on recherche avec l'APV un effet de poussée avec la mise en œuvre de la légalité, et pour les concessions certifiées, ce sera chose plus facile pour les entreprises qui en sont détentrices, car les standards de certification intègrent déjà les éléments de légalité. Il ressort de ce qui précède que la mise en œuvre des APV est un processus complexe qui prend beaucoup plus de temps que prévu initialement.

Les discussions qui ont suivi ont permis aux représentants des entreprises chinoises de demander des clarifications concrètes concernant les échéances, les exigences, les appuis possibles, etc.

A la suite de l'exposé de M Penelon, c'est au tour des 2 représentants des principales organisations de certification de gestion forestière durable au monde de présenter chacune leur système, FSC d'une part, et PAFC/PEFC d'autre part. Il est revenu à M. Isaac Moussa, représentant national du référentiel FSC au Congo, de présenter le référentiel FSC. Il a insisté sur les avantages de la certification de

gestion forestière durable FSC et sur tous les appuis politiques, économiques et financiers dont elle bénéficie au plan international. Cette certification est bien connue des consommateurs, elle a créé de la confiance et le secteur privé dans le monde entier l'utilise déjà. Le FSC a un Bureau Afrique en Afrique du Sud, un Bureau régional à Nairobi et un Bureau régional à Brazzaville. Les atouts principaux de la certification FSC sont d'être socialement adaptée, environnementalement appropriée, et économiquement viable. C'est un mécanisme basé sur le marché pour améliorer la gestion forestière dans le monde et qui améliore réellement les conditions de vie des populations locales. Avec le FSC, il s'agit de quitter définitivement le statut de coupeur de bois pour atteindre celui d'exploitant forestier responsable. Le FSC cherche à ce que la majorité des 300 à 500 principaux opérateurs de la filière bois au monde (représentant 70% des volumes mis en marché) soient effectivement certifiés, ce qui changerait alors la configuration de toute la filière. Pour les entreprises, c'est un outil d'amélioration de leur image sur les marchés. D'ailleurs, les politiques, notamment en Afrique centrale, s'approprient au fur et à mesure les résultats de la certification car cela améliore également leur propre image. Mais les contraintes et les pesanteurs restent encore nombreuses, qu'il s'agisse de conflits, de braconnage, de mauvaise gouvernance, de question foncière ou de contexte social. Par ailleurs, il y a encore peu de marché spécifique pour du bois tropical certifié, ce qui n'engendre pas facilement de différentiel positif sur les prix, peu de visibilité et donc peu d'encouragement à faire les efforts demandés. Pour que la certification fasse plus de progrès, il faudrait en effet que les entreprises puissent jouir de retombées financières positives à la suite des efforts réalisés. Mais il faudrait aussi la démystifier, notamment en Afrique centrale, en affirmant qu'elle est possible et à portée de la plupart des entreprises engagées sur une voie vertueuse. L'organisation FSC se concentre sur les politiques, les normes et les standards, elle accrédite des organisations pour effectuer les travaux de certification proprement dits et s'assure que le système fonctionne correctement. Le FSC a certifié des forêts dans 80 pays et près de 5 millions d'ha sont certifiés en Afrique centrale.

Immédiatement après la présentation du FSC, la parole est donnée à Mme Rose Ondo pour la présentation du système PAFC/PEFC qui se présente comme une alternative sérieuse au FSC, plus appropriée, plus flexible. Le principe est de faire reconnaître les systèmes nationaux de certification forestière par le PEFC (européen) et en l'occurrence le PAFC, africain. Le PEFC est une ONG de droit suisse. Les audits sur le terrain sont effectués par des bureaux d'étude agréés et le certificat est ainsi délivré par une tierce partie indépendante pour le compte de l'alliance des systèmes nationaux. Le PEFC représente plus de 60 % des forêts certifiées dans le monde, mais aucune forêt en Afrique n'est

jusqu'à présent certifiée PEFC. Le principe est que chaque pays élabore ses exigences de gestion forestière durable, intégrant notamment la grille de légalité FLEGT, prévoit des mécanismes de révision périodique, s'appuie sur les accords gouvernementaux et internationaux et s'adapte à tous types de taille de forêts. Le système est particulièrement approprié aux forêts de taille moyenne, aux forêts privées, etc. C'est un processus multi acteurs et participatif qui suit une procédure claire aboutissant à l'adoption du standard national de référence. Pour le moment, seul le Gabon possède un référentiel adopté depuis 2009, le Cameroun est en voie de préparer le sien. Les avantages sont notamment la reconnaissance internationale du certificat, le respect des exigences de marché, l'amélioration de l'image, etc. Le PEFC est reconnu par de nombreuses politiques d'achat publiques et privées, par plusieurs écolabels, par les normes de construction, etc. Le certificat PEFC améliore la prise en compte des populations locales, le potentiel de profitabilité, etc. Il se présente comme une alternative a priori moins couteuse que le FSC, plus flexible, acceptant notamment les mélanges de certificats pour permettre d'atteindre des marchés spécifiques. Il est conseillé de procéder directement à l'aménagement des concessions en utilisant les normes du PAFC/PEFC afin de réduire les coûts de mise en conformité par la suite. Globalement, la demande en bois certifiés et traçables augmente de par le monde. On recherche à former des auditeurs africains pour réduire les coûts d'audit.

A l'issue des deux exposés, il a été demandé aux présentateurs de répondre à des questions précises concernant les coûts, les avantages comparatifs, l'intérêt pour une entreprise de choisir un système plutôt qu'un autre. En pratique, tout intéressant que fut l'exercice pour tout le monde, il ne fut pas possible de donner publiquement des idées de coût pouvant être utiles aux entreprises chinoises présentes à l'atelier.

Deuxième jour

La deuxième journée a débuté par une synthèse de la première journée. Aussitôt après, la parole revenait à M. Romain Lorent, gestionnaire du programme PPECF en appui à la COMIFAC et financé par la KfW. De sa présentation il ressort que ce programme est spécialement dédié à l'appui aux entreprises forestières certifiées et aux entreprises s'engageant clairement sur la voie de la certification. L'idée est ici simplement d'expliquer aux entreprises asiatiques qu'elles sont éligibles aux subventions faites par le PPECF sous une forme ou sous une autre dès lors qu'elles s'engagement réellement vers la certification de gestion durable. Le PPECF s'est illustré comme étant le principal outil actuellement disponible en Afrique centrale pour appuyer directement les entreprises forestières

et le constat est que seules les entreprises déjà certifiées en profitent réellement. Des explications ont alors été données en détail aux entreprises chinoises sur la façon de s'y prendre pour demander des appuis les plus divers, pourvu qu'elles soient sur le chemin de la légalité et de la certification. Cela peut concerner notamment des formations (abattage, sécurité, monitoring, cartographie, etc.). L'entreprise qui demande un appui s'engage à héberger et nourrir les formateurs. Le PPECF fonctionne sur la base de la théorie du changement pour améliorer la gestion durable des forêts. Une requête est traitée en 30 jours. Toutes les précisions sont présentées en annexe 7.

Les questions posées à la suite de cet exposé ont été assez précises et portent notamment sur les modalités d'appui, la procédure de requête, etc.

Les présentations suivantes, qui ont suivi celle du PPECF, relevaient finalement davantage de l'information générale sur ce qui se fait dans le secteur forestier en Afrique centrale, que de propositions directes d'appui qui soient directement utiles aux entreprises chinoises. On a eu ainsi :

i) La présentation de RAINFOREST/NEPCON qui nous a instruit sur la création très récente d'un nouveau certificat « legal sources » qui cherche à se positionner sur le marché en ciblant les entreprises qui veulent entrer sur le marché de l'Union Européenne et qui ne sont pas déjà certifiées.

ii) La présentation de l'OAB/OIBT qui nous a rappelé que les Etats africains propriétaires des forêts ont adopté les PCI (principes, critères et indicateurs) comme référentiel pour juger de la bonne gestion des forêts patrimoniales par les concessionnaires. 8 concessions sur le Gabon et le Cameroun ont ainsi été évaluées, et le résultat démontre que les entreprises chinoises sont systématiquement en dessous de la moyenne des autres entreprises exportatrices.

iii) La présentation du programme PAGEF conduit au Congo sur financement de l'AFD par le consortium FRM/TEREA et spécialement dédié à appuyer l'aménagement des concessions de petite taille au sud du pays. Près de la moitié des concessions sont aux mains d'entreprises asiatiques qui bénéficient donc ainsi d'un appui direct.

iv) La présentation du PAPPFG, qui est également un programme financé par l'AFD mais qui s'adresse exclusivement aux nationaux porteurs de petits permis forestiers au Gabon pour les amener à l'aménagement. Ce programme est en fin de cycle et devait fermer en juin prochain, et il ne s'adresse pas aux asiatiques.

v) L'ONG Conservation Justice a présenté son projet au Gabon clairement orienté sur une approche coercitive d'identification des trafics de bois illégal, d'enquêtes, d'instruction des dossiers et de leur transfert devant le tribunal puis du suivi des procédures légales. Ce travail se fait en collaboration étroite avec le Ministère des eaux et forêts et avec le ministère de la Justice. Le problème général est la corruption à tous les niveaux et les trafics qui se multiplient. Cette formule permet de palier aux insuffisances de l'administration et de renforcer les contrôles et surtout les condamnations. 25 cas traités en un an avec 47 personnes inquiétées, surtout dans le secteur de la transformation.

vi) Le WWF a parlé de son engagement dans la promotion du dialogue avec la Chine et les entreprises chinoises depuis plusieurs années, en impliquant notamment l'association WWF de Chine en partenariat avec le bureau régional et les bureaux nationaux du WWF en Afrique centrale. Deux réunions principales ont été organisées en 2011 et 2012 avec les entreprises chinoises, dans la continuité des 3 réunions organisées précédemment par le PFBC en 2008 et 2010. Le WWF a traduit des textes légaux en mandarin, des lois, réglementations, guide d'aménagement forestier, etc. Il a

notamment collaboré étroitement avec l'UFIAG, union syndicale des entreprises asiatiques au Gabon.

Après chaque présentation, le modérateur organisait une séance de questions-réponses pour permettre aux entreprises de poser leurs questions et de se faire clarifier les points les intéressant particulièrement. Toutefois, on doit reconnaître que sur les deux journées, les prises de parole des entreprises sont restées assez peu nombreuses, les asiatiques restant le plus souvent silencieux, à l'écoute, mais prudemment en retrait. En fait, bien souvent, ce sont plutôt les représentants d'organisations diverses qui prenaient la parole pour interroger les intervenants. Pour le futur, cela veut dire qu'il faudra revoir à la fois le type de présentation, leur contenu et les intervenants pour s'assurer que cela puisse concerner directement les entrepreneurs, ce qui n'était pas systématiquement le cas au cours de cet atelier. On peut dire que près de la moitié des présentations n'étaient pas réellement ni suffisamment ciblées ni suffisamment pertinentes pour intéresser les privés asiatiques.

Deux présentations ont été ensuite faites en Mandarin par Mme Yu Wen, de l'entreprise Chinalight, premier importateur de bois africains en Chine. La première concernait le guide de la SFA (State Forestry Administration) pour les entreprises forestières chinoises travaillant à l'étranger, et notamment dans les forêts tropicales et la seconde était axée sur les perspectives de marché en Chine. Les

Présentant le guide datant de 2009 en lieu et place de la SFA, guide qui avait déjà fait l'objet d'une présentation en 2010 lors de la réunion Chine Afrique du PFBC, Mme YU WEN ne s'est attardée ni sur les détails de son contenu, ni dans ceux de sa mise en œuvre. Concrètement, elle a repris le résumé du guide, chapitre par chapitre. Lors des échanges qui ont suivi sa présentation, les participants ont en fait compris que ce texte devra être à nouveau révisé en 2014 et devrait être présenté au Parlement chinois pour prendre force de loi car, pour l'heure, il reste essentiellement une déclaration de bonnes intentions, portée par une Administration chinoise qui n'a, en réalité, aucun moyen de vérifier sa mise en œuvre dans les entreprises.

La deuxième présentation de Mme YU Wen portait sur le commerce des bois en Chine, (cf. présentation en annexe). On retient de son exposé que l'Afrique (2,4% des parts du marché) est un petit fournisseur pour la Chine, malgré un potentiel de croissance, mais encore loin derrière les principaux fournisseurs que sont la Nouvelle Zélande et la Russie. Les bois africains sont essentiellement destinés aux

contreplaqués, mais aussi à la construction, aux lattes de plancher, etc. Elle a présenté ensuite un tableau reprenant les principales exigences légales requises pour chaque catégorie de produit, y compris les exigences internationales. Elle a souligné la dynamique du marché en Chine vers un approvisionnement de bois de provenance légale et certifiée (« green sourcing »), ce que justifie l'intérêt de plus en plus manifeste des opérateurs forestier en Afrique, qui visent une exportation de leurs produits en Chine, pour une transformation de leurs pratiques vers la légalité et durabilité. Cette présentation a fait l'objet d'échanges sur les évolutions du commerce des bois avec la Chine.

La cérémonie de clôture de l'atelier a été ponctuée par deux brèves allocutions. C'est d'abord M. Samuel Makon qui après avoir fait le constat d'une participation importante des acteurs asiatiques à cet Atelier, preuve que les thématiques proposées avaient visiblement retenu leur attention, a remercié au nom de la GIZ les participants pour leur assiduité et les intervenants pour le sérieux de leurs exposés dont il faudra s'inspirer pour mettre en place avec les entreprises asiatiques, une véritable gestion forestière durable. C'est ensuite M. MOULOUNGOU Jacques de la Coordination nationale de la COMIFAC au Gabon qui dans son mot de clôture, intervenant au nom de M. Ndomba Ngoye empêché, a remercié tous les participants pour le travail abattu, les organisateurs pour les sacrifices consentis pour cette préoccupation de gestion durable qui intéresse la COMIFAC et déclaré la fin de l'atelier. L'atelier s'est en fait achevé par une pause-café en terrasse qui a permis à tout le monde de continuer les échanges et notamment les contacts commerciaux entre les entreprises, les prestataires de services et les programmes et projets présents.

2. PRINCIPALES CONCLUSIONS

A l'issue de deux jours de travaux, l'atelier sur les processus de légalité et de certification en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques a abouti aux principales conclusions ci-après :,

1- Concernant la compréhension des questions de légalité :

- La légalité, qui s'appuie sur les lois et règlements en vigueur dans le pays producteur, s'applique à tous les opérateurs, quels qu'ils soient, compagnies nationales comme compagnies à capitaux étrangers.

- Le FLEGT, outil élaboré par l'Union Européenne, s'applique dans le cadre des Accords de Partenariat Volontaire signés avec chaque pays producteur. Il s'agit pour le pays producteur de pouvoir démontrer que les lots de bois qui sortent de son territoire sont effectivement produits dans la légalité et parfaitement traçables. A terme, une autorisation d'exportation FLEGT sera délivrée par le pays producteur qui permettra au bois d'entrer sans difficulté sur le marché de l'Union Européenne.
- Le RBUE, règlement bois de l'Union Européenne, s'applique au niveau des 28 pays consommateurs de l'Union Européenne. Il exige notamment que l'opérateur procédant à l'importation de bois en provenance de n'importe quel pays (hors UE et intraUE) soit en mesure de démontrer que le processus ayant conduit à l'importation de bois sur le territoire européen soit parfaitement légal, que les bois sont eux-mêmes issus de processus de production légaux et que leur traçabilité est fiable. L'opérateur doit donc faire l'effort de vérification, ce qu'on appelle alors « diligence raisonnable » et il est pénalement responsable s'il s'avère qu'il ne prenne pas toutes les mesures nécessaires à sa portée. Concrètement, le RBUE est d'application depuis le 3 mars 2013 et la conséquence est une réduction des volumes entrant sur le marché de l'UE du fait de la prudence désormais accrue des opérateurs qui ne veulent pas prendre le risque de se retrouver en faute.
- Concrètement, la légalité est donc une exigence « normale » qui comprend aussi bien les lois et règlements forestiers, que ceux du travail, des affaires sociales, de la fiscalité, du transport, de l'environnement, de l'eau, etc. Se mettre en conformité légale représente un coût mais ce coût est supposé faire partie des charges normales de l'entreprise.
- La documentation concernant la légalité, le FLEGT et le RBUE est disponible en mandarin et sera transmise aux entreprises asiatiques qui le souhaitent.

2 – Concernant la compréhension de la certification :

Il s'agit d'un processus volontaire auquel les entreprises décident elles-mêmes d'adhérer pour chercher, avec un certificat reconnu, à se distinguer sur le marché. Ce type de certificat est d'autant plus important que le marché est exigeant, et ne concerne pas tant les caractéristiques techniques des bois eux-mêmes (lesquelles sont contrôlées directement lors de la transaction par l'acheteur) que les conditions de production durable, le respect de la légalité, des questions sociales et environnementales, etc. On trouve des certificats de gestion forestière durable comme le FSC et le PEFC/PAFC, et des

certificats un peu plus accessibles comme OLB, TLTV, légal source, ou COC de FSC, qui se concentrent d'abord sur le respect de la légalité et de la traçabilité.

3 – Concernant la complémentarité entre la légalité et certification

On doit retenir des échanges particulièrement animés qu'il y a eu tout au long de l'atelier, que la légalité et la certification sont complémentaires. Tant que les autorisations FLEGT ne sont pas encore opérationnelles dans les pays, les certificats de gestion durable peuvent permettre de démontrer de la légalité et de la traçabilité des bois. La certification de gestion forestière durable demande d'aller au-delà de la simple prise en compte des exigences légales, cela représente nécessairement des coûts additionnels, mais la différence n'est pas si énorme dans la mesure où tous les pays exigent déjà dans leurs textes l'aménagement de la forêt, de la faune et la prise en compte des considérations sociales avec les populations vivant de et dans la forêt. La certification de gestion durable vise à améliorer l'image de l'entreprise concessionnaire et à la rendre acceptable par tous les publics et tous les marchés.

Le 1er conseil à donner à toutes les entreprises et notamment aux entreprises asiatiques est de commencer par se mettre en règle avec la législation du pays où elles opèrent ; ensuite seulement, elles pourront avancer vers la certification de gestion durable de leur choix.

4- Concernant les principaux obstacles qui ralentissent les entreprises asiatiques :

Au nombre de ces contraintes, on peut notamment citer :

- Le manque d'informations sur : le secteur forestier, les exigences légales, les méthodes, les moyens de se mettre en conformité, les possibilités de collaboration avec des partenaires, etc.
- La langue de communication, notamment pour les relations entre personnels locaux et personnels asiatiques, et entre dirigeants et cadres asiatiques et l'administration forestière et les autres partenaires.
- Les difficultés financières des entreprises face à un marché difficile avec des exigences légales fortes et contraignantes ;
- Le manque de connaissance des normes et des méthodes d'aménagement forestier par la plupart des dirigeants des petites et moyennes entreprises asiatiques (les grandes ayant généralement déjà franchi le pas de l'aménagement) ;

- Le manque de connaissance et de compréhension de la nécessité de prise en compte des questions sociales par ces mêmes PME asiatiques tant au niveau interne à l'entreprise qu'au niveau externe ;
- Le manque d'outils informatiques adaptés aux besoins des entreprises en matière de gestion de la traçabilité, de gestion de l'aménagement, de cartographie des concessions, etc ;
- Le manque de compréhension, voire simplement de connaissance des coûts liés à chaque objectif de certification.
- Le manque de main d'œuvre locale qualifiée, ce qui permettrait notamment de réduire le recours à de la main d'œuvre importée ;
- Les coûts de revient élevés de la production et de la mise en marché dans le respect de toutes les exigences ;
- Le manque d'infrastructures de transport de qualité, ce qui permettrait de réduire certaines charges ;
- Une conjoncture de marché pour les bois tropicaux, notamment en Europe, qui n'est pas bonne et ne donne pas de signes de reprise réellement visibles.

5 - <u>Concernant les besoins exprimés par les entreprises asiatiques</u>

On citera <u>notamment :</u>

- Le besoin d'organiser une réunion des chefs d'entreprises asiatiques pour discuter ensemble des activités à engager dans la voie de la certification et d'une feuille de route (à l'échelle de la sous-région ou par pays).
- Le besoin d'accompagnement dans la mise en conformité de ces entreprises désireuses de s'engager sur la voie de la légalité et de la certification;
- Plus largement, le besoin de pouvoir accéder à des financements à des coûts abordables, notamment auprès des institutions financières.
- Le besoin de disposer de plus grandes concessions forestières afin de pouvoir travailler sur une échelle plus importante ;
- Le besoin de soutien à la formation dans les métiers de la forêt, nécessaires aux entreprises de production, de transformation et d'exportation forestière. On demande notamment la création

d'un centre de formation professionnelle pour préparer les agents spécialisés et les techniciens ;

- Le besoin de renforcement des capacités des dirigeants et cadres d'entreprises asiatiques en matière d'aménagement forestier, de communication, d'organisation des entreprises, de respect des dispositions légales, de cartographie, de gestion des procédures, de gestion des audits et préaudits, d'exploitation à faible impact, etc.
- Le besoin de traduire les rapports d'audit en mandarin, notamment pour pouvoir les transmettre aux dirigeants non francophones (ou non anglophone) en Chine. Voir également comment aller aussi vers une traduction en mandarin des documents des plans d'aménagement pour les rendre accessibles à l'ensemble de l'équipe dirigeante ;
- Le besoin de logiciels adaptés pour la gestion forestière durable en milieu tropical humide, pour la gestion de la traçabilité des bois et pour la cartographie détaillée des concessions forestières ;
- Le souhait de pouvoir bénéficier des préaudits OAB/OIBT sur les PCI, ce qui permettrait de faire le point à un coût réduit sur l'état actuel de chaque entreprise et mesurer ainsi le chemin restant à parcourir.
- Les entreprises insistent aussi pour qu'on les aide à mieux comprendre les différents systèmes et organisations de certification afin de les aider à choisir ce qui leur conviendrait le mieux à un prix raisonnable.
- Le besoin de mieux compr0endre et circonscrire les coûts liés à chaque système de certification et à chaque objectif de certification afin de les aider à mieux les anticiper pour les prendre en compte dans leurs comptes d'exploitation prévisionnelle.

De manière générale, il a été évoqué la nécessité de reprendre le dialogue avec la SFA en Chine et de voir dans quelle mesure des actions communes pourraient être envisagées et à coûts partagés pour soutenir les entreprises chinoises et les amener à mieux respecter la légalité, à mettre en place des systèmes de traçabilité et à s'engager sur la voie de la certification.

Les participants à l'atelier ont également souhaité qu'il y ait une meilleure appropriation du processus de dialogue avec la Chine et les entreprises forestières chinoises par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC qui devrait compter sur les projets GIZ/COMIFAC et PPECF/COMIFAC pour l'appuyer.

ATELIER SUR LES PROCESSUS DE LEGALITE ET DE DURABILITE EN
AFRIQUE CENTRALE AVEC LES ENTREPRISES FORESTIERES ASIATIQUES
Libreville-République du Gabon, du 18 au 19 mars 2014
COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC
coopération allemande
Exécuté par giz

Annexes

Annexe 1 : Liste des intervenants de l'atelier

N°	NOM ET PRENOM	ORGANISATION/ SOCIETE	ADRESSE EMAIL
1	Ndomba Ngoye Raymond	CNC COMIFAC GABON	ndombangoye@yahoo.fr
2	Luo Pierre	UFIAG	shengyu_pierre@hotmail.com
3	Schipulle Hans	PFBC	hans.schipulle@gmx.de
4	Penelon Alain	EFI	alain.penelon@efi.int
5	HOUYOUX Alain	UE Gabon	Alain.houyoux@eeas.europa.eu
6	Azantsa Symphorien	CEEAC	tabunahonore@yahoo.fr
7	Moussa Isaac	FSC	m.schwartzenberg@fsc.org
8	Ahimin Olivier	OIBT	ahiminolivier@yahoo.fr
9	Ondo Rose	PAFC Gabon	ondorose@yahoo.fr
10	Gally Michel	PAGEF Congo	mgally@frm-france.com
11	Nganda Brice	WWF/ Gabon	bnganda@wwfcarpo.org
12	MATHOT Luc	Conservation Justice Gabon	luc@conservation-justice.org
13	Garrigue Richard	PAPPFG/FRM Gabon	rgarrigue@frm-france.com
14	Ondoua Adolphe Serge Lamont	Rainforest Alliance/NEPCON	aondoua.consultant@ra.org
15	Lorent Romain	PPECF	romain.lorent@gfa-group.de
16	Makon Wehiong Samuel	GIZ COMIFAC	Samuel.makon@giz.de
17	Yu Wen	Chinalight	nastia@clr.com.cn

Annexe 2 : Programme de l'atelier

ATELIER SUR LES PROCESSUS DE CERTIFICATION ET DE LEGALITE EN AFRIQUE CENTRALE AVEC LES ENTREPRISES FORESTIERES ASIATIQUES

Libreville, les 18 et 19 mars 2014

Journée	Activité	Horaires	Responsable
Jour 1			
18/03/2014	Accueil et enregistrement des participants	08h00 – 08h30	Secrétariat
	Présentation des objectifs de l'atelier	08h30 – 09h15	Modérateur
	Mot introductif du SG du syndicat des entreprises forestières asiatiques du Gabon : présentation générale de la situation des entreprises forestières au Gabon	09h15 – 09h45	Pierre Luo
	Cérémonie d'ouverture Mot de la GIZ Allocution de la COMIFAC Discours d'ouverture du Ministre	09h45 – 10h15	Représentant GIZ / Hans Représentant COMIFAC/ Ndomba Ngoye Représentant du gouvernement Gabonais
	Présentation des participants, et présenation de la méthodologie de travail		
	Photo de famille et pause-café	10h15 – 10h45	
	Introduction aux notions de légalité et de certification & Enjeux et défis de la légalité et de la certification en Afrique centrale - échanges	10h45 – 11h15	Samuel MAKON
	Cadres légaux régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois dans certains pays d'Afrique centrale - échanges	11h15 – 12h00	Samuel MAKON

	Débat		
	Pause-déjeuner	12h30 – 13h30	
	Cellule FLEGT de la CEEAC et processus de légalité en Afrique centrale	13h30 – 14h00	Symphorien Azantsa
	RBUE et perspectives du marché européen pour les bois certifiés légaux,	14h00 – 14h45	DUE Gabon (Alain Houyoux)
	Différentes étapes menant à la certification de légalité publique (APV/FLEGT) et privée (OLB, TLTV, VLC) et Etat des lieux du processus FLEGT en Afrique centrale	14h45 - 15h30	**EFI** (Alain Penelon)
	Pause-café	15h30 – 16h00	
	Présentation d'une norme forestière : la FSC : opportunités, défis et contraintes	16h00-16h45	FSC (bureau sous régional Afrique centrale) (Isaac Moussa)
	Présentation de la norme PAFC : opportunité, défis et contraintes	16h45-17h30	PAFC GABON (Rose Ondo)
Jour 2			
19/03/2014	Rappels des grandes lignes de la journée 1	08h00 – 08h30	Rapporteur
	Présentation de quelques programmes d'appui à la GDF en Afrique Centrale	08h30 – 10h30	PPECF, RAINFOREST/NEPCON OAB/OIBT FRM/TEREA/AFD/ PAGEF Conservation Justice PAPPFG WWF
	Pause-café	10h30 - 10h45	

	Echanges sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ces programmes d'appui	10h45 – 11h30	Modérateur
	Discussions et échanges et orientation des programmes	11h30 - 12h30	
	Pause-déjeuner	12h30 – 13h30	
	Présentation des cadres légaux qui régissent le commerce du bois en Chine (i.a. lignes directrices de la SFA pour la gestion durable des forêts)	13h30 – 14h15	Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp (Ms Yu Wen)
	Echanges	14h15 – 15h00	Modérateur
	Perspectives du marché chinois pour les bois certifiés et légaux ; Échanges avec une entreprise Chinoise de commercialisation des grumes et des produits du bois	15h00 – 16h00	Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp (Ms Yu Wen) Mr Zhai Lei (pressenti)
	Synthèse des conclusions des deux journées	16h00- 16h30	Modérateur
	Cérémonie de clôture	16h30 – 17h00	Représentant GIZ Représentant COMIFAC Représentant du gouvernement Gabonais
	Pause-café et fin des travaux	17h00 – 17h30	

Annexe 3 : Discours du Coordonnateur de la COMIFAC représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur le Représentant de la GIZ,

Mesdames et Messieurs les représentants des Opérateurs Economiques des filières Forêts-bois ;

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations Nationales ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations non gouvernementales et de la société civile.

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

C'est pour moi un réel plaisir et un grand honneur de prendre la parole ici au nom de Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale en abrégé COMIFAC à l'occasion de cérémonie d'ouverture de l'Atelier sur les Processus de Légalité et de Durabilité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques.

Aussi, me plait-il de remercier les autorités gabonaises en tête desquelles son Exellence Noel Nelson MESSONE, Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la protection des Ressources Naturelles qui ont donné leur accord pour que les présentes assises se tiennent ici à Libreville, qu'elles soient davantage remerciées pour l'accueil chaleureux réservés à nos invités venus de l'extérieur du pays.

Votre présence massive à la présente cérémonie témoigne à suffisance de l'intérêt manifeste que vous portez à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

La gestion durable en question est assujettie au respect des dispositions légales et règlementaires mises en place par chaque pays membre de la COMIFAC que vous avez librement choisi pour mener vos activités économiques.

Le thème de notre atelier est bien révélateur car il se situe au centre des préoccupations des plus hautes autorités de nos états d'où la nécessité de l'aborder avec tout le sérieux qui j'en suis convaincu vous anime plus.

Mesdames et messieurs,

Comme vous le savez, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation intergouvernementale née de la volonté des chefs d'Etat des pays d'Afrique centrale qui, réunis le 17 mars 1999 à Yaoundé (Cameroun) ont fait et signé une déclaration dite « **de Yaoundé** » à travers laquelle, ils proclament solennellement entre autres je cite « **leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique, le droit de leurs peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économiques et social ainsi que leur adhésion déjà ancienne à la nécessité de concilier les impératifs de la diversité biologique dans le cadre d'une coopération sous régionale et internationale bien comprise** » fin de la citation.

Pour concrétiser les engagements souscrits dans la déclaration de Yaoundé, les Chefs d'Etats ont crée a COMIFAC et signé le 05 février 2005 un traité relatif à la conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) puis adopté le plan de Convergence sous-régional qui oblige tous les intervenants en milieu forestier de s'en approprier.

Mesdames et Messieurs,

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC par ma voix compte sur l'apport des uns et des autres pour que les objectifs assignés à notre atelier soient atteints.

Avant de clore mon propos, je tiens à renouveler la gratitude de la COMIFAC à la GIZ et à la KfW pour l'appui technique et financier ayant contribué à l'organisation et à la tenue des présentes assises.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Raymond NDOMBA NGOYE

0

Annexe 4: Discours de M.**Mamfoumbi Emile**, Secrétaire Général-Adjoint du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, A la cérémonie d'ouverture de l'Atelier sur les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques

Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,
L'honneur me revient de procéder ce jour, à l'ouverture de l'Atelier sur les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques. Je voudrais, avant toute chose, souhaiter une chaleureuse et cordiale bienvenue au Gabon à vous tous qui êtes présents ce matin dans cette splendide salle de l'Hôtel Hibiscus. Mais je voudrais surtout exprimer tout mon plaisir aux invités qui ont traversé les Continents et les Océans et nous ont fait l'honneur et l'amitié d'accepter l'invitation qui leur a été faite par le Secrétaire exécutif de la COMIFAC. Je leur dis ici combien nous sommes sensibles à cette marque de haute attention. Leur présence confère en effet à cette rencontre la dimension d'un événement de première importance dans le processus de gestion durable et responsable des ressources forestières d'Afrique centrale, à laquelle nos Chefs d'Etat nous ont engagés depuis 1999, pour le bien de nos populations, de nos économies nationales et pour l'humanité tout entière.
Quant à vous, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et autres Hauts responsables de l'Administration, représentants des ONG et de la Société civile dont les responsabilités, la compétence, l'expérience et l'expertise affirmées ont valu une invitation aux présentes assises, je voudrais solennellement vous témoigner mon sentiment de profonde satisfaction pour votre apport dans la mise en place des instruments de gestion durable et responsable de ces forêts en Afrique centrale.

Mesdames,
Messieurs.
Cette rencontre qui a pour objectif principal de présenter le cadre légal et les principes de durabilité aux entreprises forestières chinoises opérant dans certains

pays ciblés de la sous-région, devra également, entre autres, permettre de prendre connaissance des cadres légaux qui régissent le commerce international du bois en Europe et en Chine, démontrer les atouts et contraintes des certifications FSC et PAFC liées à un mode de gestion durable, faire connaître aux opérateurs forestiers asiatiques les acteurs qui peuvent les appuyer dans leurs démarches vers la légalité et la certification. L'examen de tous ces points objets de cette rencontre, permettra, j'en suis sûr, d'avoir une confirmation de notre commun engagement pour une gestion durable du patrimoine forestier de notre sous-région d'Afrique centrale.

Nous attendons donc des présentes assises :

Qu'elles permettent une meilleure compréhension par les entreprises forestières asiatiques des principes de légalité et de durabilité en Afrique centrale qui s'imposent à tous les opérateurs du secteur forestier;

Qu'elles permettent une présentation des opportunités qui se présentent pour le bois certifié africain dans les marchés européens et chinois ;

Qu'elles permettent une meilleure appropriation par les responsables d'entreprises forestières asiatiques des lignes directrices de gestion durable préparées par l'Administration Forestière Chinoise (SFA) et qui sont destinées aux entreprises chinoises opérant hors de Chine;

Qu'elles permettent enfin une identification claire des obstacles qui freinent la volonté des entreprises forestières asiatiques d'aller vers les processus de certification et de légalité.

Il est évident Mesdames et Messieurs que les objectifs de gestion durable et responsable de nos forêts, ne pourront être atteints que si toutes les parties prenantes s'impliquent en profondeur dans leur traduction concrète en activités et leur mise en œuvre sur le terrain. Ce qui est dit ici pour les opérateurs asiatiques est aussi vrai pour les autres acteurs du secteur forestier.

A travers les décisions prises dans le cadre de l'application du Code forestier actuel, le Gouvernement gabonais a administré la preuve qu'il tient à ses engagements et ne ménagera aucun effort pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes qui sortiront de cet Atelier. A ce sujet, il me plaît de relever pour le souligner, l'élaboration et le lancement récent du Plan National de Lutte Contre l'Exploitation Forestière Illégale, phénomène de grande ampleur qui nuit au patrimoine forestier et par ricochet à l'économie nationale. Ce Plan, nous l'espérons permettra de renforcer

la gouvernance forestière afin que les politiques de conservation, de gestion durable des forêts et de réduction de la déforestation deviennent plus efficaces, afin aussi qu'il ne soit plus possible aux institutions internationales comme la Banque Mondiale de relever que les 50% des exportations de bois en provenance du Gabon seraient illégaux.

Avant de clore mon propos, je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes remerciements à la GIZ et KFW de la Coopération allemande, qui ont apporté un appui financier au Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour la préparation, l'organisation et la tenue de cet Atelier.

Mesdames et Messieurs,

C'est fort de toutes ces convictions et avec un plaisir renouvelé que je déclare ouverts les travaux de l'Atelier sur les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques.

Annexe 4 : Termes de référence de l'atelier

Contexte et problématique

Le commerce des produits forestiers entre l'Afrique et l'Asie connait une dynamique de croissance similaire au reste des échanges globaux. En effet, les pays asiatiques en général, et la Chine en particulier, ont absorbé près de 60% du total des exportations des produits bois en provenance des pays du Bassin du Congo, durant la période allant de 2005 à 2008. De plus, on assiste à une forte demande des bois africains par l'Asie depuis la crise de 1997, si bien qu'entre 1997 et 2006, on est passé de 12,5 millions à 45 millions de m^3 d'exportation de produits ligneux. et ce chiffre semble être encore plus important actuellement qu'il est relevé que les 33% des bois tropicaux importés en Chine proviendraient d'Afrique sub-saharienne (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, Cameroun) et qu'environ 10% des importations chinoises de bois rond non travaillés proviendraient d'Afrique et 85% de toutes les exportations africaines de bois rond seraient expédiées au marché chinois.

Cette émergence des pays asiatiques comme première destination des produits forestiers du Bassin du Congo a poussé les exploitants forestiers asiatiques à acquérir des concessions forestières qu'ils exploitent eux-mêmes dans les pays de l'espace COMIFAC. Cet intérêt marqué pour le bois précieux des forêts du Bassin du Congo n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de ces forêts. Comment faire pour que les produits forestiers d'Afrique centrale importés par la Chine et les entreprises asiatiques d'exploitation forestière opérant dans cette même sous-région tiennent compte des principes de légalité et de durabilité prescrits dans les codes forestiers de ces pays ? C'est la raison pour laquelle on s'y attarde afin de s'assurer que les exploitants asiatiques des forêts sont conformes aux principes de légalités et de durabilité en Afrique centrale. C'est dans ce cadre qu'une étude a été menée en 2013 pour la COMIFAC avec le soutien financier du programme GIZ d'appui à la COMIFAC sur l'inclusion des entreprises forestières asiatiques dans les programmes de gestion durable des forêts en Afrique centrale. Il ressort de cette étude que les entreprises forestières asiatiques actives dans le Bassin du Congo ont la volonté de se conformer aux lois qui régissent leurs activités mais sont confrontées aux barrières linguistiques, culturelles et procédurales qu'elles ne maitrisent que très peu. C'est en réponse à ces lacunes qu'il est envisagé d'organiser à l'attention de ces entreprises un atelier sur les processus de légalité et de durabilité dans certains pays ciblés d'Afrique centrale (Congo, Gabon, RDC et Cameroun).

Objectifs de l'atelier

Le but de cet atelier est de présenter le cadre légal et les principes de durabilité aux entreprises forestières chinoises opérant dans certains pays ciblés de la sous-région y compris les sanctions auxquelles elles s'exposent.

Les objectifs spécifiques à atteindre sont :

Présenter les principes du cadre légal régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois en Afrique centrale;

Présenter les cadres légaux qui régissent le commerce international du bois en Europe (APV-FLEGT, RBUE…) et en Chine (Lignes directrices de la SFA) ;

Démontrer les atouts et contraintes des certifications FSC et PAFS liées à un mode de gestion durable ;

Faire connaitre aux entreprises forestières asiatiques les acteurs qui peuvent les appuyer dans leurs démarches vers la légalité et la certification ;

Présenter des scenarios d'accompagnement aux entreprises forestières asiatiques qui souhaitent développer des activités de GDF.

Principaux résultats attendus

une meilleure compréhension par les entreprises forestières asiatiques des principes de légalité et de durabilité en Afrique centrale;

Une présentation des opportunités pour le bois certifié dans les marchés, européens (RBUE, AVP FLEGT) et chinois (expansion des principes de « green sourcing »)

une actualisation du répertoire des entreprises asiatiques ainsi que la nature et le niveau d'accompagnement dont elles ont besoin ;

une meilleure appropriation par les responsables d'entreprises forestières asiatiques des lignes directrices de la SFA/MOFCOM ;

Une identification des obstacles pour les entreprises forestières asiatiques d'aller vers les processus de certification et de légalité.

Approche méthodologique

L'atelier se déroulera sous forme d'exposés liminaires suivis de débats qui permettront d'aboutir au consensus sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'adhésion de ces sociétés forestières aux principes de légalité et de certification. A l'issue des échanges, on devrait pouvoir disposer d'une typologie d'entreprises forestières asiatiques selon leurs objectifs et leurs besoins en matière d'accompagnement en gestion durable et légalité.

Date, lieu et programme des travaux de l'atelier

Cet atelier se déroulera à Libreville au Gabon les 18 et 19 mars 2014.

Participants

Cet atelier cible particulièrement les responsables d'entreprises forestières asiatiques présentes en Afrique Centrale. Les bureaux d'études actives dans l'accompagnement des concessions dans les programmes de GDF et de légalité pourront également être invités. De manière succincte, devront y prendre part :

les responsables d'entreprises forestières asiatiques présentes en Afrique Centrale ;

les bureaux d'études actives dans l'accompagnement des concessions dans les programmes de GDF ;

les responsables/auditeurs de bureaux d'études actifs dans les processus de certification et de légalité ;

les représentants de la CEEAC, de la COMIFAC, de la SFA, du CTWPDA, de EFI, et de l'OIBT ;

les représentants des administrations forestières nationales ;

les représentants des bureaux de certifications;

les représentants des Ongs & bureaux d'études ;

les programmes d'appui à la gestion durable des forêts ;

les représentants de la GIZ et du PPECF.

La liste exhaustive des participants à cet atelier sera dressée après la tournée que le PPECF mènera dans les concessions forestières gérées par les asiatiques en Afrique centrale.

Gestion de la réunion

Placée sous la présidence du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ou de son représentant, la gestion de cet atelier sera assurée par une équipe composée d'un modérateur et d'un rapporteur.

Financement

Les dépenses nécessaires pour la réalisation de cet atelier seront prises en charge par le programme GIZ d'appui à la COMIFAC et par le programme KfW « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts/PPECF » dans une formule de cofinancement à déterminer.

Annexe 6 : Liste des participants

N°	NOM ET PRENOM	ORGANISATION/ SOCIETE	ADRESSE EMAIL
1	ELLA	SEFYD/ CIBN	sefydcabosse@163.com
2	Michel Pré	Ambassade de France	michel.pre@diplomatie.gouv.fr
3	Nicolas Bayol	FRM	nbayol@frm-france.com
4	SAMAKE Epse KABOUBI	PAPPFG	samake_nina@yahoo.fr
5	MOULOUNGOU Jacques	MINEF/COMIFAC	mouloungou_jacques@yahoo.fr
6	MAKOLOH Francois	CEEAC	franckmakoloh@yahoo.fr
7	VANDENHANTE Marc	FAO	marc.vandenaavte@fao.com
8	EYANG EFFA Edwige	REFADD	
9	LEMBELE Cyprien	ASIA CONGO Industry	cyplembele@yahoo.fr
10	ANGUILLET Walker Emile	BSG GWI	ibogemile@hotmail.com
11	NORMAN Chng	BSG GWI	norman@bsgabon.com
12	REKE Geoffroy	BSG GWI	rekegeoffroy@yahoo.fr
13	Eric Van Mierlo	BSG/GWI	vanmierloeric@bsgabon.com
14	See Wee Kwong	BSG/GWI	larvinsee@bsgabon.com
15	TABUNA Honoré	CEEAC	tabunahonore@yahoo.fr
16	AZANTSA Symphorien	CEEAC	berreck2002@yahoo.fr
17	YU Wen & CAI Qiaoquiao	Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp	nastia@chinalight.com.cn nastia@clr.com.cn
18	KOUFFA Grégoire	CIB/ OLAM	hadjinsy.kouffa@cibpokola.com
19	Martin Didier MENYE	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
20	Jollymet EKONY	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
21	Maite ITSIEMBOU	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
22	Félicien NANG NDONG	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
23	Victor ENARE	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
24	Francillia Anguile	City one Traduction	cityone_gab@yahoo.fr
25	Luc MATHOT	Conservation Justice Gabon	luc@conservation-justice.org
26	Hans Schipulle	Consultant GIZ Bonn	hans.schipulle@gmx.de
27	Alain Penelon	EFI	alain.penelon@efi.int
28	MOUSSA Isaac	FSC	annature92@yahoo.fr
29	PENG Li	Gabon Along	Gabon_along@yahoo.com.cn
30	Makon Wehiong Samuel	GIZ COMIFAC	Samuel.makon@giz.de

31	Nyengue Bahanak Isaac	GIZ COMIFAC	Isaac.nyengue@giz.de
32	TIOTSOP Alain	GTG Congo	**alaintiotsop@yahoo.fr**
33	Yang Yannick	HUA Jia	yannickyang2010@hotmail.com
34	Jean Marie Noiraud	JMN Consultant	
35	NDOMBA NGOYE Raymond	MINEF Gabon	ndombangoye@yahoo.fr
36	MOURE OKOGHE Hermance	MINEF Gabon	zaoupaul@yahoo.fr
37	INGUEZA David	MINEF Gabon	inguezadavid@yahoo.fr
38	NTIEUPMA Elie	NTC Cameroun	ntc_elie@yahoo.fr
39	EKEMI Seraphin	Observateur Indépendant des Forêt	seraotaba@yahoo.fr
40	Olivier AHIMIN	OIBT	ahiminolivier@yahoo.fr
41	Rose ONDO	PAFC Gabon	ondorose@yahoo.fr
42	Cécile DUCLAUX MONTEIL	PAFC Gabon	ondorose@yahoo.fr
43	Michel Gally	PAGEF Congo	mgally@frm-france.com
44	Richard Garrigue	PAPPFG/FRM Gabon	rgarrigue@frm-france.com
45	KOMBILA Marius	PENG Xing	wanggabon@hotmail.com
46	Romain Lorent	PPECF	romain.lorent@gfa-group.de
47	NGOA Elie	PPECF	elie.ngoa@gfa-group.de
48	Adolphe Serge Lamont Ondoua	Rainforest Alliance/NEPCON	aondoua.consultant@ra.org
49	Roméo TANGBAOAN	Rimbunam Hijao	romeotangbaoan@yahoo.com
50	ELLA CHEN Hongling	SEFYD/ CIBN	sefydcabosse@163.com
51	SUN Yun Qiang Denis	SSMO	denisun@hotmail.com
52	Alain HOUYOUX	UE Gabon	Alain.houyoux@eeas.europa.eu
53	Luo Pierre	UFIAG	shengyu_pierre@hotmail.com
54	ADEDJOUMA Akande	WANG SAM Congo	wangsambzv@gmail.com
55	SCHOLTZ Olivia	WCS	rcalaque@gmail.com
56	Brice NGANDA	WWF/ Gabon	bnganda@wwfcarpo.org; sverhage@wwfcarpo.org

Annexe 7 : Les présentations en plénière

1. **Enjeux et défis de la légalité et de la certification forestière dans le Bassin du Congo: De la complémentarité et/ou substitution**
2. **Cellule FLEGT Régionale et promotion de la légalité et de la gouvernance forestière en Afrique centrale**
3. **LE REGLEMENT BOIS DE L'UNION EUROPEENNE (RBUE)**
4. **FLEGT-VPA and Certification**
5. **FSC : Opportunités, défis, Contraintes, Perspectives et Stratégie pour l'Afrique**
6. **PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS » (PPECF)**
7. **Le Programme Legal Source " Ondoua Adolphe"**
8. **PROJET OAB/OIBT PD 124/01 REV.2 (M)** « Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines »
9. **« APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DU CONGO » - (PAGEF)2009 – 2014**
10. **Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale**
11. **Présentation du PAPPFG** « Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabon »
12. ***Appui du WWF-Gabon aux entreprises à intérêt asiatique***
13. **Cadre légal du commerce du bois à l'extérieur de la Chine et système de certification de la légalité du bois en Chine** « YU WEN »
14. **Perspectives du bois légal et certifié sur le marché chinois**
15. **PAFC / PEFC Une alternative pour la certification forestière en Afrique**

PRESEN 1

Au sortir de Rio: la gestion durable des forêts promue par les politiques publiques

- Des conventions internationales signées par les Etats
- De nouveaux cadres juridiques et réglementaires
  - Consécration du modèle de la grande concession forestière et des plans d'aménagement forestier
  - Une ouverture à la gestion décentralisée des ressources
  - Outils de type command-and-control
- Un appui des organismes internationaux et des services de coopération
  - Les Etats importateurs de bois tropical appuient directement et indirectement l'élaboration de ces nouvelles politiques forestières dans les pays du Bassin du Congo

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Clarifications conceptuelles

Légalité forestière découle du principe juridique général de la légalité: il est le fondement de tout Etat de droit et de la démocratie;

- Le principe de légalité se caractérise par la soumission de l'administration, et de son action au droit, au même titre que les particuliers. La légalité est conçue comme un ensemble des règles de droit applicables à l'administration, aux autorités, et autres usagers;
- La légalité indique que la loi au sens large (constitution, loi, décret, arrêté et décision) est la norme supérieure essentielle à être respectée dans un Etat de droit;
- Le principe de la légalité des délits et des peines: *nullum criminen, nuella poena sine lege;*
- La légalité forestière renvoie donc à la nécessité de soumettre toutes les opérations de cette activité aux prescriptions légales et réglementaires;

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Clarifications conceptuelles (fin)

Certification forestière: un outil par lequel un vérificateur-tiers donne une assurance écrite selon laquelle la qualité de la gestion pérenne des forêts assurée par un opérateur économique est conforme aux normes de GDF agréées;

- Audit indépendant de la qualité de la gestion;
- Un massif forestier donnée;
- Les modalités de gestion sont les mêmes dans ce massif forestier;
- Par rapport aux normes écologiques, sociales et économiques;
- Evaluation des documents;
- Examen de l'évaluation par les pairs;
- Délivrance d'un certificat pour une période précise;
- Contrôle régulier pour le maintien du certificat;

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Certification versus légalité

	Certification privée	Vérification de légalité
Démarche	Processus volontaire des entreprises	**Processus gouvernemental s'appliquant à tous les producteurs**
Référentiel	Standard élaboré par des organismes privés internationaux	**Lois et règlementations du pays producteur**
Objectif	Gestion durable des forêts, allant au-delà des seules exigences légales	**Conformité légale**
Contrôle	Auditeurs indépendants	**Contrôle public (avec audit annuel par l'UE du système de vérification de la légalité)**

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Une double évolution des approches de promotion de la gestion durable des forêts

Des politiques publiques nationales défaillantes pour promouvoir la gestion durable des forêts

- Une certification forestière privée, sur la base d'un standard international adapté aux contextes nationaux: **le processus FSC (Forest Stewardship Council) à partir de 1996**
- Un appui de l'UE auprès des Etats producteurs pour garantir la légalité de la production et du commerce de bois: **le plan d'action FLEGT (Accord de Partenariat Volontaire) à partir du milieu des années 2000**

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Motivations des acteurs privés pour la certification dans le Bassin du Congo

- La conjoncture internationale
  - La menace de boycott des bois tropicaux au début des années 1990
- L'accès au marché
  - La sécurisation de l'accès aux marchés écologiquement sensibles, qui grossissent
  - La quête d'une réputation positive auprès des consommateurs
- Mobilisation de la société civile internationale
  - Promotion par WWF et TFT (The Forest Trust)durant la décennie 2000
  - Financements internationaux pour tester et améliorer les standards

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Aménagement et certification dans les pays du bassin du Congo

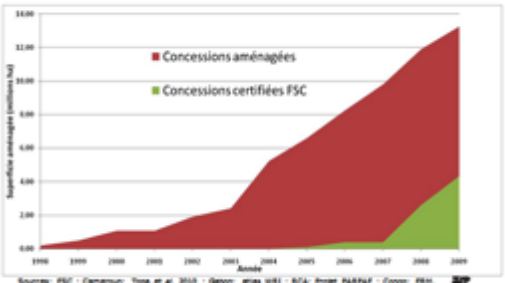

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Une influence croissante de la certification privée sur la politique publique…

- Un engagement politique
  - La Déclaration de Yaoundé (1999) et le traité des Chefs d'Etat:
    - Classement de la certification parmi les instruments d'appui à l'aménagement forestier;
    - Engagement des Etats à promouvoir les systèmes de certification internationaux dans les politiques nationales
- Une consécration juridique
  - L'accord sous régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale 2008: articles 25 et 26
    - Institue une clause de préférence implicite en faveur des opérateurs certifiés
    - Perçoit la certification comme un moyen efficace de lutte contre l'exploitation illégale

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

Influence certification privée entérinée par les APV

- Les certificats privés sont explicitement pris en compte dans les APV signés entre l'UE et **le Cameroun et le Congo** pour se substituer (à titre transitoire) à la délivrance de certificat de légalité, en attendant que le Système de Vérification de Légalité soit opérationnel et fiable dans chaque pays
- Les certificats privés serviront de preuve à la conformité légale
- Ces dispositions sont transcrites dans la réglementation nationale, avec la reconnaissance de la pertinence des systèmes de certification privés au Cameroun pour:
  - Présomption de conformité légale des détenteurs de certificats privés
  - Attribution automatique des certificats de légalité
  - Exemption de contrôle supplémentaire

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

La certification: instrument complémentaire ou de substitution à la régulation classique?

- Un constat d'interpénétration des normes privées de certification et des normes juridiques
  - Harmonisation des normes nationales de certification et des exigences des grilles de légalité FLEGT
  - Une incitation économique pour les exploitants à respecter la légalité
- Une difficile substitution de la régulation classique par la certification privée
  - L'absence d'évidence empirique sur l'efficacité de la certification à réduire la déforestation ou à lutter contre la pauvreté rurale
  - Le caractère public des forêts du Bassin du Congo
- L'enjeu d'améliorer la gouvernance forestière et notamment l'efficacité du contrôle de l'application de la loi

Thinking beyond the canopy | Center for International Forestry Research

PRESEN 2

Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale CEEAC
Economic community of Central Africa States ECCAS
Comunidad Economica de los Estados del Africa Central CEEAC
Comunidade Economica dos estados da Africa Central CEEAC

Cellule FLEGT Régionale et promotion de la légalité et de la gouvernance forestière en Afrique centrale

Symphorien AZANTSA
Assistant Programme FLEGT

Atelier sur les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques
Libreville, 18 et 19 mars 2014

CELLULE FLEGT RÉGIONALE

Plan

- **Introduction**
- **Première partie:** Le processus FLEGT régional vu par les parties prenantes
- **Deuxième partie:** présentation des activités phares de la Cellule et des principaux résultats
- **Conclusion**

CELLULE FLEGT RÉGIONALE

Introduction

- Les forêts d'Afrique Centrale : une importance avérée
  - Source de revenus pour les pays de la sous-région ;
  - Pourvoyeur d'emplois; Réservoir inestimable de la biodiversité;
  - Immense supermarché gratuit pour la pharmacopée traditionnelle;
  - Contribution à la limitation et à la modification des effets du changement climatique
- L'exploitation illégale des forêts : un problème majeur
  - Impact dévastateur sur le plan écologique, économique et social;
- Le marché incontrôlé: une cause importante de l'exploitation illégale des forêts
  - Offre des débouchés pour le bois illégal;
  - Concurrence déloyale pour les exploitants respectueux de la légalité;
- La faiblesse de la gouvernance en Afrique Centrale: un facteur aggravant
  - Cadre politique et réglementaire inefficace;
  - Faible capacité de contrôle de la part des administrations forestières;
  - Absence/insuffisance de données sur l'exploitation forestière illégale;
- L'UE: consciente du problème propose des solutions
  - L'UE est l'un des plus grands marchés mondiaux pour le bois et ses produits dérivés;
  - L'UE a publié son plan d'action FLEGT en 2003 avec des mesures agissant sur l'offre et sur la demande en bois légal;
- La CEEAC interpellée par son mandat
  - 6 pays de la CEEAC sont engagés dans la négociation et/ou mise en œuvre d'un APV-FLEGT avec l'Union Européenne;
  - Le Règlement Bois de l'UE est mis en œuvre depuis un an;

La dimension régionale du processus FLEGT : contexte et justification

- Similitude des problèmes et défis dans la sous-région ;
- Economie d'apprentissage;
- Interdépendance croissante des flux de produits forestiers → synergies régionales ;
- Nécessité de renforcer la coordination des actions des pays de la sous-région en termes d'échange d'information sur les produits ligneux en transit ;
- Interdépendance croissante des questions fiscales, environnementales et commerciales ;
- Valeur ajoutée réelle de certaines activités pour l'échelle régionale.

La dimension régionale du processus FLEGT : principales problématiques

- Mise en compatibilité des systèmes nationaux de traçabilité pour permettre un suivi des bois en transit au niveau régional ;
- Harmonisation des systèmes douaniers relatifs au bois ;
- Suivi des flux de bois au niveau régional et des prix des bois sur le marché international ;
- Suivi des processus FLEGT et création d'une instance de réflexion régionale sur les questions de gouvernance forestière;
- Actions de communication sur le plan régional et international.

La Cellule FLEGT Régionale: Création, Mandat et Champ d'intervention

- **Création:**

Créée par CF du programme ECOFAC V

- **Mandat:**
  - Coordination de la mise en œuvre entre les instances qui ont déjà dans leur mandat la mise en œuvre des activités FLEGT;
  - Mise en œuvre directe des activités;
- **Champ d'intervention:**
  - Intervention au niveau régional (conforme au mandat politique de la CEEAC)
  - Intervention au niveau national (à condition d'instaurer un dialogue approfondi avec les parties prenantes afin d'assurer l'appropriation des activités et d'éviter les redondances avec d'autres activités déjà en cours)

CELLULE FLEGT RÉGIONALE

Résultats attendus

- **Résultat 1 :** Le système de communication sur les APV-FLEGT est développé et mis en œuvre ;
- **Résultat 2 :** Les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des APV-FLEGT sont renforcées ;
- **Résultat 3 :** Le système de traçabilité, de vérification de la légalité et des autorisations FLEGT de chaque pays sont mis en cohérence ;
- **Résultat 4 :** Les marchés des bois et dérivés sont étudiés et les conditions d'accès sont connues ;
- **Résultat 5 :** Les procédures douanières appliquées au bois en transit sont connues et partagées, et sont susceptibles d'harmonisation ultérieure et d'une mise en cohérence régionale ;
- **Résultat 6 :** La cellule FLEGT Régionale est fonctionnelle.

Présentation des activités phares et des principaux résultats

CELLULE FLEGT RÉGIONALE

Communication

Conception et opérationnalisation d'un site web

Le site Internet de la cellule FLEGT est accessible à l'adresse : www.celluleflegtceeac.org

Elaboration des outils de visibilité de la Cellule

Il existe des supports marketing en cours d'élaboration: Tee-Shirt ; Casquettes ; Panneaux publicitaires, affiches

Mise en ligne d'une lettre d'information de la cellule FLEGT

Une maquette de la Lettre d'information a été conçue

Renforcement des capacités 1/2

Animation d'une plateforme d'échange d'information et d'expertise sur le processus APV-FLEGT et la gouvernance forestière en Afrique centrale

Appui à l'opérationnalisation du groupe de travail gouvernance forestière (GTGF) de la COMIFAC

Organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires sur le FLEGT dans le Bassin du Congo

Organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur le rôle et la place des parlementaires dans le déroulement du processus FLEGT en Afrique Centrale.

Appui aux PME de la filière Bois de la sous-région

- **Rapports par pays + synthèse régionale documentant les besoins et contraintes des PME de la filière bois face à l'APV et au RBUE;**
- **Plan de renforcement des capacités des PME élaboré;**

Organisation d'un atelier d'information et sensibilisation des parties prenantes **(secteur privé, OSC, administration)** sur le RBUE et son incidence sur le commerce du bois des pays FLEGT vers l'UE **(activité prévue en mai 2014)**

Renforcement des capacités 2/2

Facilitation de la participation des Points Focaux et autres parties prenantes impliquées dans le processus APV/FLEGT aux réunions et autres événements internationaux pertinents.

participation des Points Focaux APV/FLEGT au Forum sur la Gouvernance Forestière Kinshasa et d'un Expert de la Cellule FLEGT à la Conférence sur la promotion des APV-FLEGT à Beijing en Chine dans le cadre du dialogue Chine-Afrique;

Appui à la mise en œuvre des activités programmées dans le cadre des APV/FLEGT nationaux

Organisation d'un atelier sous-régional de réflexion sur la mise en œuvre de l'Annexe de l'APV relative à l'information rendue publique (activité prévue en avril 2014);

Organisation d'une conférence interministérielle sous-régionale sur l'état d'avancement de l'APV et l'état des lieux de la mise en œuvre du RBUE (activité prévue en octobre 2014);

Appui à la structuration de différents groupes d'acteurs

Un réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC) a été créé et un appui est donné aux PME de la filière Bois en Afrique centrale en vue de la création d'un regroupement sous-régional.

Mise en cohérence des Systèmes de Vérification de la Légalité (SVL)

Organisation d'un atelier d'échange d'information sur les Systèmes de Vérification de la Légalité et de délivrance des autorisations FLEGT mis en place dans chaque pays APV de la CEEAC;

(activité programmée en fin 2014);

Organisation d'un atelier de réflexion sur les cas de non-conformité au Système de Vérification de la Légalité dans les APV;

(activité programmée en fin 2014)

Facilitation de la mise en place d'un sommier régional des infractions forestières;

(activité programmée en fin 2014)

Amélioration des connaissances des parties prenantes sur les marchés de bois et produits dérivés

Préparation d'un "document de référence" sur l'état des lieux et les voies de développement des marchés domestiques de la sous-région;

Avis de marché en voie de publication

Réalisation de l'étude diagnostique des impacts socio-économiques de la mise en œuvre du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) sur le commerce de bois des pays FLEGT d'Afrique Centrale;

Avis de marché en voie de publication

Organisation d'un atelier d'échange d'expérience entre les pays FLEGT de la CEEAC sur les dispositifs mis en place pour satisfaire aux exigences du RBUE;

Activité programmée en fin 2014.

Harmonisation des procédures douanières applicables au bois en transit

Organisation d'un atelier sous régional sur les flux de bois en transit en Afrique centrale dans le contexte de la mise en œuvre des APV-FLEGT;

Réunion de concertation dans les pays + Missions préparatoires en équipes mixtes pour se rendre compte sur le terrain des faits et du fonctionnement actuel de la gestion des flux de bois entre trois pays de la CEEAC (Cameroun, Congo, RCA) + atelier national de restitution.

(activité programmée en mi-2014)

Suivi de l'application des solutions communes de gestion des flux de bois et produits dérivés transfrontaliers;

(activité programmée en mi-2014)

Opérationnalisation de la Cellule FLEGT Régionale

Facilitation de l'établissement de l'ancrage institutionnel de la Cellule FLEGT Régionale au sein de la Direction de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement de la CEEAC.

Une réflexion est en cours en vue de formaliser l'ancrage institutionnel de la Cellule FLEGT au sein de l'organigramme de la CEEAC;

Appui au développement et la mise en place des outils de gestion de la Cellule FLEGT Régionale.

La Cellule FLEGT est opérationnelle et remplit pleinement son mandat;

Contribution à la co-organisation des événements sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre l'exploitation illégale du bois ou domaines connexes.

La visibilité de la Cellule FLEGT sur le plan Régional et International est assurée grâce à la co-organisation d'évènements internationaux à l'instar du Forum ATIBT sur le développement durable de la filière Bois du Bassin du Congo.

Conclusion

De manière globale, l'action de la Cellule FLEGT Régionale vise:

- **Le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure appropriation du FLEGT/APV par les parties prenantes (parlementaires, points focaux FLEGT, secteur privé + PME, OSC);**
- **La recherche pour améliorer les connaissances sur les marchés domestiques et les marchés nouveaux, comme le marché chinois dans le but de diversifier les marchés actuels ;**
- **La collecte d'information sur l'impact des nouvelles exigences du marché (APV, RBUE) sur la filière bois, la biodiversité et les populations riveraines (autochtones et locales) ;**
- **La mise en cohérence des systèmes et des procédures et la documentation des leçons apprises afin de permettre l'économie d'apprentissage.**

CELLULE FLEGT RÉGIONALE

PRESEN 3

FLEGT

(Forest Law Enforcement, Governance and Trade)

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

Focus sur:

LE REGLEMENT BOIS DE L'UNION EUROPEENNE (RBUE)

Libreville, le 18 mars 2014

Importance des forêts et risques liés à leur exploitation illégale:

- perte de patrimoine naturel mondial (biodiversité, eau, ...)
- dégradation des conditions de vie des populations (bois de feu, viande de brousse, pharmacopée traditionnelle, ...)
- perte de potentiel de développement
- perte de recettes fiscales (exportation, taxes, ...)
- dégradation du climat d'investissement
- concurrence déloyale
- changement climatique (stock de carbone dans les arbres et dans le sol, cycles hydrologiques, ...)
- menaces sur les sites à valeur culturelle et religieuse
- etc.

→ Prise de conscience mondiale

FLEGT Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

- La réponse de l'UE au problème de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé.
- Pourquoi? L'exploitation illégale a des impacts négatifs
  - Sur l'économie (ressource forestière, moyens de subsistance, revenus fiscaux, concurrence déloyale)
  - Sur le social (populations, employés)
  - Sur l'environnement (déforestation - dégradation)
  - Alimente la corruption et mine l'état de droit
- Approches projets précédentes insuffisantes

Lutte contre la foresterie illégale= bénéfice mutuel

Pays producteur de bois	Union européenne
Augmentaton des recettes	Réponse à la forte demande de bois légal
Meilleur environnement des affaires	
Meilleur contrôle sur les industries du bois	
Gestion durable du patrimoine naturel	Soutien aux efforts de la gestion du patrimoine mondial
Accès Facilité au Marché européen	

Le Plan d'actions FLEGT de l'UE

Ce plan prévoit des mesures appliquées aux producteurs et aux consommateurs pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce qui lui est associé. Il s'agit donc de mesures combinées sur l'offre et sur la demande.

Il utilise la force et l'intérêt du marché européen pour soutenir les efforts des pays producteurs en matière de gouvernance, de réglementation et de commerce

Partenariats avec des responsabilités partagées combinant coopération avec les pays producteurs et mesures visant à réduire la demande de bois récolté illicitement.

FLEGT : Un processus multi-acteurs

Forest law enforcement governance and trade

Intéresse tous les acteurs (érosion, inondations...) Accentué par la lutte contre le changement climatique, REDD

Intéresse les agences gouvernementales (Etat de droit, taxes,...)

Intéresse la société civile (Processus de décision, droits de l'Homme, populations, corruption...)

Intéresse le secteur privé (accès au marché, lutte contre la concurrence déloyale...)

Que prévoit le plan d'actions FLEGT ?

- Un soutien aux pays producteurs (coopération)
- **Des accords volontaires de partenariat (APV)**
- Politiques « vertes » de Marchés Publics
- Initiatives du secteur privé
- Mesures en matière d'investissements
- **Mesures législatives: le Règlement Bois de l'Union européenne (n°995/2010)**
- Bois des conflits

Contexte et objectifs du RBUE

- L'APV et le RBUE - **deux instruments complémentaires** du Plan d'action FLEGT de l'UE pour lutter contre le bois illégal:
  - les APVs côté pays producteurs, et
  - le RBUE côté pays consommateurs (UE).
- Le RBUE impose **le même niveau d'exigence** à l'ensemble des opérateurs vendant du bois sur le marché européen
- RBUE est **en vigueur** depuis le 3 mars 2013

RBUE: Acteurs clefs

Les **« Opérateurs »** = toute personne physique ou morale qui met du bois ou des produits dérivés pour la première fois sur le marché UE → il exerce la diligence raisonnée.

Les **« Commerçants »** qui achètent et vendent du bois déjà sur le marché intérieur de l'UE doivent conserver les informations sur les opérateurs et les commerçants pendant 5 ans)

Principe pivot: la diligence raisonnée

Diligence raisonnée: les opérateurs qui mettent du bois sur le marché UE utiliseront un système de procédures et de mesures qui aboutissent à ce que le bois qu'ils mettent sur le marché soit légal avec une très grande marge de sécurité, ce qui implique la collecte d'informations sur l'origine et le parcours du bois, sur l'évaluation des risques que du bois illégal se retrouve dans les lots, de prendre le cas échéant les mesures pouvant éliminer autant que possible ce risque. L'opérateur devra pouvoir faire la preuve de cette démarche.

RBUE: les 3 piliers de la Diligence Raisonnée

1.INFORMATION	2. EVALUATION DES RISQUES	3. GESTION DES RISQUES
Avoir accès aux informations de base (essence, pays de récolte, quantité, fournisseur), et relatives au respect de la législation nationale, parcours du bois, ...	Evaluer les risques d'introduction de bois illégal dans sa chaîne d'approvisionnement, en se fondant sur les informations obtenues (étape 1) et en tenant compte des critères définis dans le Règlement	Lorsque l'évaluation montre qu'un risque existe, les mesures doivent être prises pour minimiser ce risque (informations et vérifications complémentaires)

RBUE: Obligations

Diligence raisonnée	**L'opérateur** doit démontrer qu'il analyse et réduit au maximum le risque de commercialiser du bois produit illégalement en utilisant un système dit de « diligence raisonnée »
Prohibition	Il est interdit à **l'opérateur** de mettre du bois produit illégalement sur le marché européen.
Traçabilité en EU	**Le commerçant** doit pouvoir identifier ses fournisseurs et ses clients.

Organisations de contrôle

- Le Règlement Bois prévoit la possibilité de faire appel à des "organisations de contrôle" reconnues par la Commission Européenne, de nature privée, qui peuvent fournir aux opérateurs le système opérationnels de diligence raisonnée.
- Donc, les opérateurs peuvent utiliser leur propre système de diligence raisonnée ou utiliser celui d'un tiers reconnu.

Article 4 - Evaluation et atténuation du risque (que dit le Règlement 607/2012 ?)

La certification ou d'autres systèmes de vérification tierce partie (...) peuvent être pris en considération dans les procédures d'évaluation et d'atténuation du risque, à condition qu'ils satisfassent aux critères suivants:

a) ils ont établi et mis à disposition des tierces parties un système d'exigences rendu public, qui comporte au moins toutes les exigences appropriées de la législation applicable;

b) ils précisent que des contrôles appropriés, y compris des visites sur le terrain, sont effectués régulièrement par une tierce partie, au plus tard tous les douze mois, afin de s'assurer du respect de la législation applicable;

c) ils prévoient des moyens, contrôlés par une tierce partie, permettant d'assurer la traçabilité du bois récolté conformément à la législation applicable, ainsi que des produits dérivés de ce bois, à n'importe quel point de la chaîne d'approvisionnement, avant la mise sur le marché de ce bois ou de ses dérivés;

d) ils prévoient des contrôles, vérifiés par une tierce partie, afin de s'assurer que le bois d'origine inconnue ou les produits dérivés de ce bois, ou le bois qui n'a pas été récolté conformément à la législation applicable ou les produits dérivés de ce bois, ne puissent pas entrer dans la chaîne d'approvisionnement.

Qui vérifie?
Les Etats Membres de l'UE

Autorités compétentes (AC) = organe national du gouvernement qui sera responsable de l'application du Règlement

- Contrôle les opérateurs
- Contrôle les organisations de contrôle
- Publie des rapports
- Etablit les pénalités de manière effective, proportionnée et dissuasive - si diligence raisonnée insuffisante

France
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Direction générale de la politique agricole, agroalimentaire et des territoires
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval – Sous-direction de la forêt et du bois

Allemagne
Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung (BLE)
Referat 411

Grèce
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
DG for the Protection & Development of Forests & the Natural Environment

Hongrie
Ministry of Rural Development,
Dept of Forestry, Fisheries & Hunting

La liste peut être consultée sur le site :
http://ec.europa.eu/environment/forests/timber_regulation.htm

RBUE:
Réponses à des questions fréquemment posées

- Le RBUE n'est pas une mesure de contrôle aux frontières
- Pas de déclarations douanières additionnelles ; les contrôles ont lieu chez les opérateurs
- Les opérateurs doivent produire des informations sur la chaîne d'approvisionnement par type de produits, et non sur des lots spécifiques
- Les systèmes de certification privés (ex. FSC, OLB) peuvent contribuer à la diligence raisonnée mais ne constituent pas une garantie de la légalité

RBUE: Produits concernés

- Aussi bien le bois et les produits dérivés **importés** que ceux **produits** au sein de l'UE
- Large éventail de types de bois et produits dérivés, notamment tous les produits inclus dans l'APV FLEGT

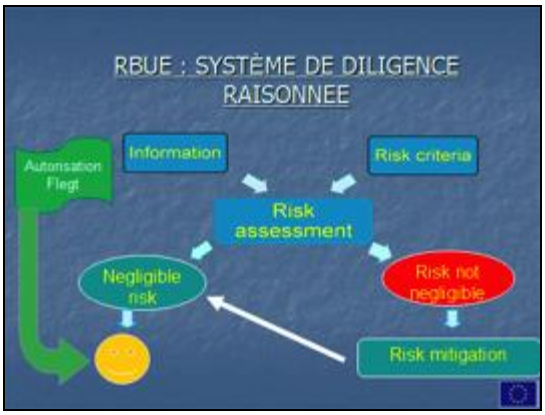
RBUE : SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNEE
Autorisation Flegt
Information
Risk criteria
Risk assessment
Negligible risk
Risk not negligible
Risk mitigation

Le RBUE plus d'info?
Dernières infos;
Lignes directrices;
Explications DR, OC,...
Obligations opérateurs, commerçants;
Liste produits;
Liste des autorités compétentes et contacts,...

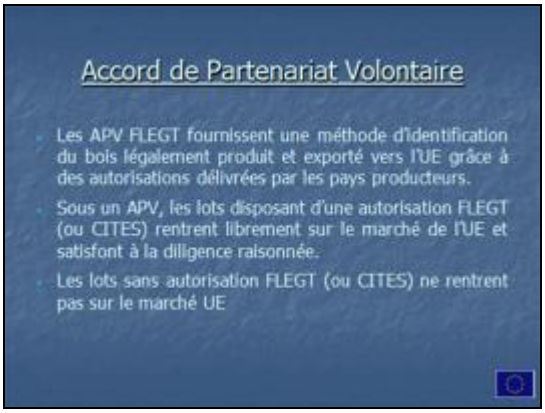
Accord de Partenariat Volontaire
Les APV FLEGT fournissent une méthode d'identification du bois légalement produit et exporté vers l'UE grâce à des autorisations délivrées par les pays producteurs.
Sous un APV, les lots disposant d'une autorisation FLEGT (ou CITES) rentrent librement sur le marché de l'UE et satisfont à la diligence raisonnée.
Les lots sans autorisation FLEGT (ou CITES) ne rentrent pas sur le marché UE

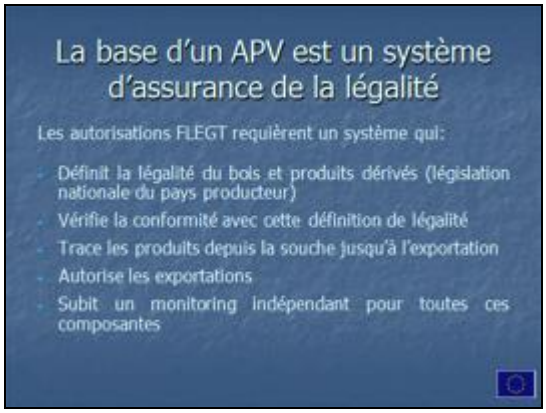
La base d'un APV est un système d'assurance de la légalité
Les autorisations FLEGT requièrent un système qui:
Définit la légalité du bois et produits dérivés (législation nationale du pays producteur)
Vérifie la conformité avec cette définition de légalité
Trace les produits depuis la souche jusqu'à l'exportation
Autorise les exportations
Subit un monitoring indépendant pour toutes ces composantes

FLEGT VPA partner countries

PRESEN 4

EU FLEGT Facility

FLEGT-VPA and Certification

– Different to be complementary –

Atelier sur
Les procédures de certification et de légalité en Afrique Centrale avec les entreprises forestières asiatiques

18-19 mars 2014, Libreville, GABON

EFI – EU FLEGT Facility based on Dr. Alexander Mirschel presentation, EFI

EU FLEGT Facility

1. Regulatory and Voluntary Systems

2. VPA and Timber Legality Assurance Systems (TLAS)

3. Country experience linking TLAS & Certification

---

1. Regulatory and Voluntary Systems

Voluntary and Regulatory Approaches to Legal and Sustainable Timber

Sustainability

Forest Certification
(FSC, PEFC, national systems)

– CITES
– Public Procurement

Voluntary (private) — Regulatory (government)

>Verification of legal origin (VLO)
Verification of legal compliance (VLC)

- Public Procurement
- National export/import prohibitions
- EU FLEGT: VPA and EU TR
- US Lacey Act
- AUS Illegal Logging Prohibition Act
- National Systems on Timber Legality (MY TLAS, SVLK)

Legality

---

1. Regulatory and Voluntary Systems

Similarities and Differences

- **Similarities**
  1. Trade : "*utilizing the power of the discerning markets*"
  2. Sustainable Forest Maganement
  3. Standard setting
  4. Stakeholder involvement during development and implementation
  5. Promoted/can be promoted by the government

---

1. Regulatory and Voluntary Systems

Similarities and Differences

- **Differences**

Voluntary system	*Regulatory System*
1. Voluntary (pull effect from the company)	Legally binding (push effect for the private sector)
2. Regular third part auditing / costs	TLAS
3. FMU/FME level	National level
4. Competitive advantage of the individual market participant. Credibility of the operator.	Sector improvement (fair competition, transparency, law applicability). Institutional credibility.
5. Sustainability (selected supply chains)	Legality (VPA, all supply chains). According to countries, legality may address also sustainability requirements

---

EU FLEGT Facility

1. Regulatory and Voluntary Systems

2. VPA and Timber Legality Assurance System

3. Country experience linking TLAS & Certification

EU FLEGT Facility
FLEGT Action Plan
(2003)
- EU Timber Regulation
(in effect since 3/2013)
- Voluntary Partnership
Agreements
(EC negotiation
mandate 12/2005)
KNOCK
KNOCK
Do you deal in wood?

EU FLEGT Facility
Voluntary Partnership Agreement
EU - Partner country work together to stop illegal logging and improve forest sector governance
VPA = Trade agreement
Negotiations to agree on a robust system to verify legal compliance, confirmed though a FLEGT license which EU customs in all 28 Member States accept as proof for legality (also fulfils EU TR requirements)
Clarity in legal requirements
Increased transparency
Voluntary, framed on national law respecting and rooted in sovereignty of partner country

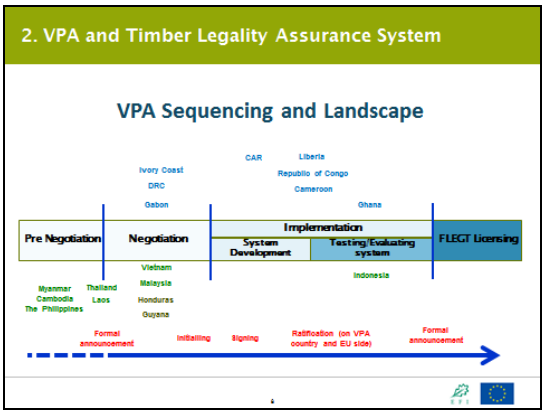
2. VPA and Timber Legality Assurance System
VPA Sequencing and Landscape
CAR
Liberia
Ivory Coast
Republic of Congo
DRC
Cameroon
Gabon
Ghana
Pre Negotiation
Negotiation
Implementation
System Development
Testing/Evaluating system
FLEGT Licensing
Vietnam
Indonesia
Myanmar
Thailand
Malaysia
Cambodia
Laos
Honduras
The Philippines
Guyana
Formal announcement
Initialling
Signing
Ratification (on VPA country and EU side)
Formal announcement

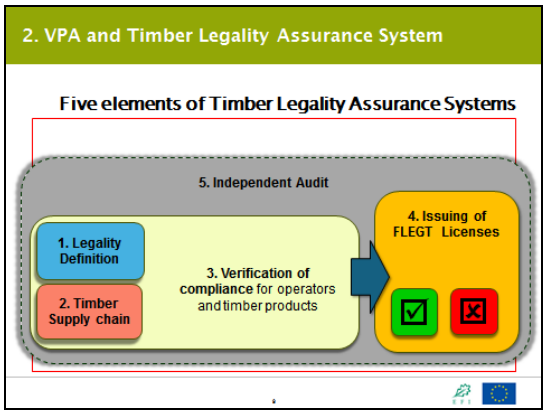
2. VPA and Timber Legality Assurance System
Five elements of Timber Legality Assurance Systems
5. Independent Audit
1. Legality Definition
2. Timber Supply chain
3. Verification of compliance for operators and timber products
4. Issuing of FLEGT Licenses

EU FLEGT Facility
1. Regulatory and Voluntary Systems
2. VPA and Timber Legality Assurance Systems
3. Country experience linking VPA TLAS & Certification

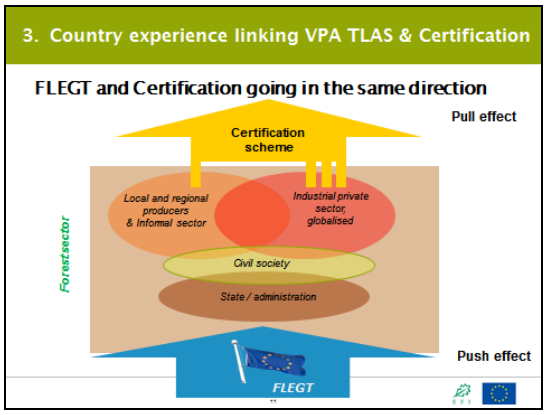
3. Country experience linking VPA TLAS & Certification
FLEGT and Certification going in the same direction
Pull effect
Certification scheme
Local and regional producers & informal sector
Industrial private sector, globalised
Forestsector
Civil society
State / administration
Push effect
FLEGT

3. Country experience linking TLAS & Certification

VPA– certification interaction

- **VPAs allow for formal recognition of voluntary schemes, if**
  - Standards of voluntary schemes cover VPA legality requirements
  - Control procedures (COC) cover VPA requirements
- **4 of the signed 5 African VPA recognise private certification and verification systems in their TLAS**
- **Indonesian VPA does not, but synergies in field work**

3. Country experience linking TLAS & Certification

Examples of possible synergies

Certification –> FLEGT VPA processes

- Pioneer best practice in countries, testing ground for case-based solutions (e.g. group certification with smallholders)
- Serve as working examples of standard development, traceability and auditing -> help develop realistic TLAS systems
- Create awareness (building on "the willing") in nat. and int. contexts

FLEGT VPA –> Certification

- Provide clarity on legal requirements applicable to forest operations
  - Cover all timber sources and are build on broad stakeholder consensus
  - Could serve as legality elements of certification standards
- VPA increase sector transparency and accountability -> improves framework for certification

4. Discussion

- **Interaction of certification and FLEGT**
  - Already well defined? Experience?
  - Wanted?
  - Different in different contexts?
- **Synergies**
  - Shall these be explored further?
  - Scaling up of country/individual experiences?

EU FLEGT Facility

Thank you

Contact : EFI FLEGT Facility
Barcelona/SPAIN
alain.peneton@efi.int

PRESEN 5

FSC
Forest Stewardship Council
FSC: Opportunités, Défis, Contraintes, Perspectives et Stratégie pour l'Afrique
Atelier PPECF – Processus de légalité et de durabilité avec les entreprises forestières asiatiques
Par : Isaac MOUSSA

FSC
Forest Stewardship Council
Opportunités
• Disponibilité des ressources forestières à sauvegarder (2e poumon mondial) ;
• Appui politique (Déclaration de Yaoundé – plan de convergence de la COMIFAC) ;
• Appui de la communauté internationale ;
• Appui des gouvernements ;
• Résolution N° 54 des Nations Unies ;
• PFBC ;

FSC
Forest Stewardship Council
Opportunités
• Initiative FLEGT ;
• Croissance potentielle de la demande de bois certifiés par marché public :
… L'engagement de la France se manifeste aussi par les décisions qu'elle a prises pour que ses achats publics de bois s'orientent désormais vers des productions certifiées. Car l'éco-certification est un des instruments les plus efficaces de gestion durable des espaces forestiers … (Président Jacques Chirac, Brazzaville, février 2005)

FSC
Forest Stewardship Council
Opportunités
Confiance des donateurs (BM, USAID, DGIS, BMZ, UE, Coopération Française, Coopération Espagnole) ;
Coopération du secteur privé (IFIA, ATIBT, entreprises forestières) ;
Volonté des Bureaux de Certification à décentraliser leurs activités vers l'Afrique Centrale (SGS, VERITAS, SMARTWOOD) : diminution du coût de la certification;

PARTENAIRES TECHNIQUES
gtz
USAID
ProForest
TRAFFIC
for a living planet
SNV

FSC
Forest Stewardship Council
Défis
• La promotion d'une gestion des forets du monde qui soit :
• Environnementalement appropriée ;
• Socialement bénéfique ;
• Économiquement viable.
« Mécanisme basé sur le marché pour améliorer la gestion forestière à travers le monde »

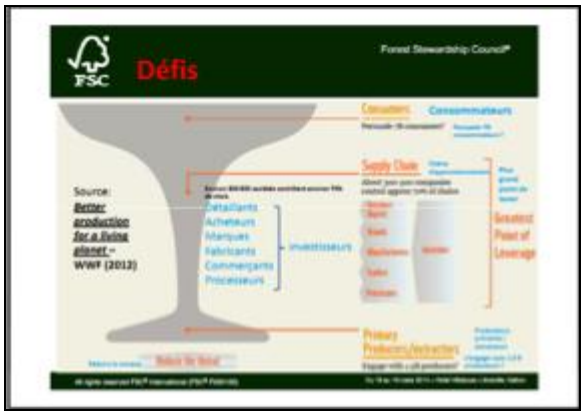

Pays	Superf. totale des forêts (ha)	Superf. forêts de production (ha)	Superf. forêts attribuées pour l'exploitation du bois (ha)	Forêts certifiées FSC depuis déc. 2005 (ha)
Cameroon	19 639 000	12 000 000	6 074 000	875 000 (14%)
CAR	6 250 000	3 500 000	3 000 000	0
Congo	22 263 000	13 000 000	11 979 670	1 908 843 (16%)
DRC	108 339 000	60 000 000	8 719 248	0
Equ. Guinea	1 900 000	1 800 000	1 400 000	0
Gabon	22 069 999	17 000 000	10 533 045	1 875 509 (18%)
TOTAL	180 460 999	107 000 000	42 701 994	4 658 344 (11%)

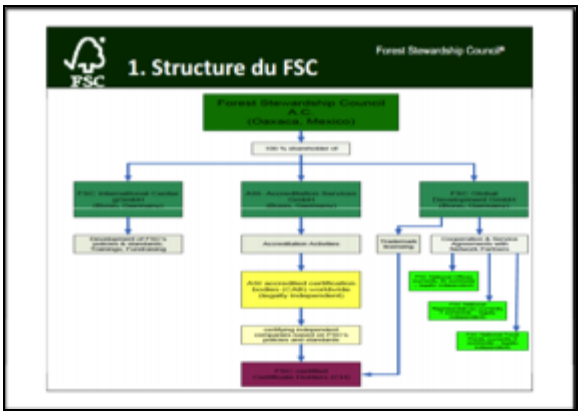
1. Structure du FSC
Forest Stewardship Council

Forest Stewardship Council
Rôles de UPS & ASI
• PSU= Unité du FSC IC chargé de l'élaboration & de la supervision de TOUTES les politiques et normes/standards FSC à appliquer dans un contexte local;
• PSU élabore le système;
• PSU nous édicte les règles de conformité.
ASI (services d'accréditation) prend les politiques et normes, et contrôle leur mise en application appropriée ;
ASI contrôle le système ;
ASI vérifie si nous respectons le système dans les faits.

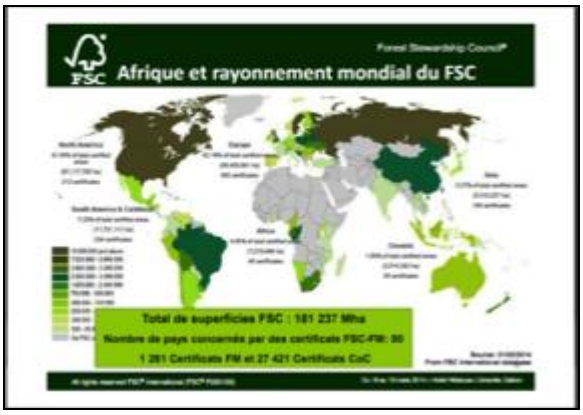
Forest Stewardship Council
Afrique et rayonnement mondial du FSC
Total de superficies FSC : 181 237 Mha
Nombre de pays concernés par des certificats FSC-FM: 80
1 261 Certificats FM et 27 421 Certificats CoC

Forest Stewardship Council
Evolution des superficies forestières certifiées FSC
- De Janvier 2007 à Janvier 2013 -
181 Mha certifiés FSC® dans le monde
7,2 Mha en Afrique (4,4 dans la Sous Région)
Millions d'hectares

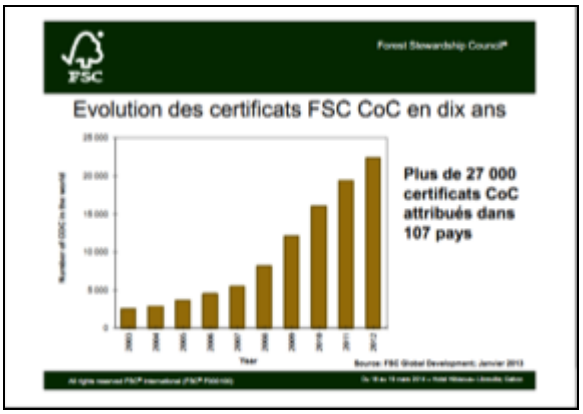
Forest Stewardship Council
Evolution des certificats FSC CoC en dix ans
Plus de 27 000 certificats CoC attribués dans 107 pays
Year

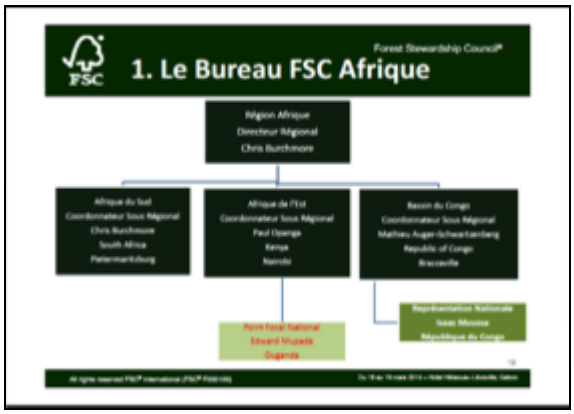
Forest Stewardship Council
1. Le Bureau FSC Afrique
Région Afrique
Directeur Régional
Chris Burchmore

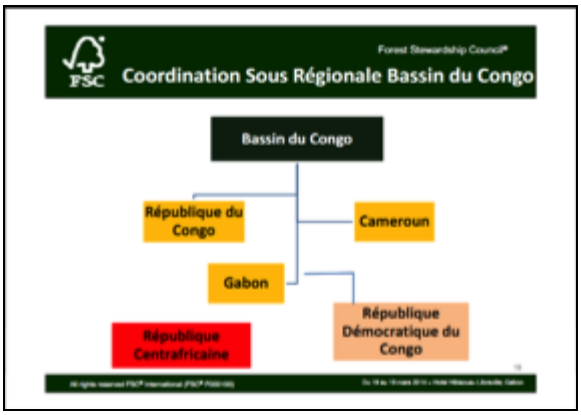
Forest Stewardship Council®
Coordination Sous Régionale Bassin du Congo
Bassin du Congo
République du Congo
Cameroun
Gabon
République Démocratique du Congo
République Centrafricaine

Forest Stewardship Council®
3. Axes de stratégie prioritaire
Objectif à atteindre: FSC est LE « choix »
Engagement, Dialogue et Communication
1. Consolider le processus de révision des Normes
2. Accroître la "Visibilité" de FSC-Afrique
3. Déclencher les leviers d'ouverture aux marchés

Forest Stewardship Council®
3. Axes de stratégie prioritaire
1. Consolider le Processus de révision des Normes
"Processus de Développement des Standards / Normes FSC"
Normes Nationales
Consultations
Guides Techniques
Support
Outils de gestion
Révision des politiques

Forest Stewardship Council®
3. Axes de stratégie prioritaire
2. Accroître la Visibilité du FSC en Afrique
"Présence visible"
Bailleurs
Produits labellisés
Gouvernements
FSC reseau
Plateforme de dialogue et d'apprentissage
Détenteurs de certificats

Forest Stewardship Council®
3. Axes de stratégie prioritaire
3. Déclencher les leviers de développement du marché
"Développement de marchés"
Critères pour les investisseurs
Responsabilité sociétale et sociale
ONG et Gouvernements
Demande du marché
Boîtes à outils crédibles
Produits Forestiers et PFNL

Forest Stewardship Council®
Forest Stewardship Council®
FSC International Center GmbH
www.fsc.org

PRESEN 6

PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS » (PPECF)

Un programme d'appui à la COMIFAC financé par la République fédérale d'Allemagne, à travers la KFW (2011-2015)

à travers la KFW

Activités réalisées et en cours

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville le 14 janvier 14

Contexte

Sur 10 ans → 5 millions ha de forêts certifiées FSC dans le bassin du Congo

Néanmoins, on observe un ralentissement dans la dynamique de l'éco-certification principalement dus à:

- des structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée;
- un coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises, du développement local;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales;
- au manque de référentiel standard FSC régional ou national et un concept FHVC pas assez standardisé;
- des désaccords persistants entre l'exploitant et les communautés riveraines;
- des contraintes techniques pas toujours maîtrisées;
- l'arrivée de nouveaux opérateurs (sino-malais) moins sensibilisés aux enjeux de la certification;
- des incertitudes sur la reconnaissances des éco-certificats face aux règlements légaux de gestion durable qui se mettent en place (FLEGT).

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Comment collaborer avec le Programme

Le Programme s'inscrit dans une **démarche d'accompagnement** des concessionnaires et de leurs partenaires dans leur volonté de promouvoir des pratiques de gestion durable des forêts. De ce fait, le Programme agira sur base de **requêtes** qui lui seront adressées.
Pour pouvoir prétendre à un appui du Programme, le requérant devra:

- être une personne morale ;
- appartenir à la/l'une des catégorie(s) suivante(s) : sociétés privées du secteur forestier (concessionnaires), organisations non gouvernementales, opérateurs du secteur public, collectivités territoriales, organisations internationales (intergouvernementales) qui ont un lien avec la gestion durable et la certification forestière ;
- opérer dans la couverture géographique du Programme : Cameroun, Congo, RCA et RDC (Gabon);
- être directement impliqué dans la préparation et de la gestion de l'Intervention et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire.;
- avoir proposé une requête (demande d'intervention) éligible pour le Programme tel qu'indiqué sur le site web
- toute requête devra comprendre : la description de l'intervention (annexe I du modèle de Convention), le budget (annexe III du modèle de Convention), le cadre logique (annexe VIII de la Convention), la fiche d'identité légale (annexe V de la Convention);

- les modèles d'annexes sont téléchargeables sur le lien internet :

- http://www.ppecf-comifac.com

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville le 14 janvier 14

Théorie du changement

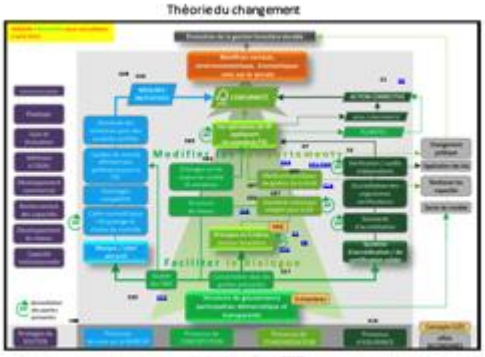

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville le 14 janvier 14

Appui à la certification FSC (revue procédurale à la SFID)

- La SFID, filiale camerounaise du Groupe Rougier, a bénéficié d'un appui du PPECF pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de procédures opérationnelles en préparation à l'audit FSC.
- Principales recommandations de l'étude
  - Mesurer l'impact de l'abattage et du débardage
  - Mesures exhaustives sur des zones définies (groupe de parcelles, « poche ») et représentatives des prélèvements (densité d'arbres abattus) sur l'AAC :
  - Impact du débardage :
  - Surface endommagée par le débardage : relevé au GPS du réseau de piste de débardage ;
  - mesures de l'emprise des pistes (largeur) le long du réseau.

http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-public-c0003.pdf

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Audit à blanc (appui à la certification FSC)

le nouveau standard a été testé chez l'entreprise Wiima.

http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-public-c0004

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Formation auditeurs Bureau Veritas et Smartwood

- financer 5 sessions de formations sur les référentiels de gestion forestière et de chaîne de contrôle (suivant les contextes-pays : FSC, OLB, ISO, COC).

Période	nov-12	déc-12	janv-13	fév-13	mars-13
Pays	CAMEROUN	RCA	[illegible]	RDC	[illegible]
Dates	du 5 au 10 Novembre 2012	du 17 au 21 Décembre 2012	du 21 au 25 Janvier 2013	du 18 au 22 Février 2013	du 18 au 22 Mars 2013
Thèmes	Référentiel de Gestion Forestière et de Chaîne de Contrôle FSC	Référentiels de légalité OLB et Sensibilisation à la norme ISO 9001	Référentiels de Gestion Forestière et Chaîne de Contrôle FSC et Référentiel de légalité OLB	Référentiels de Gestion Forestière et Chaîne de Contrôle FSC et Référentiel de légalité OLB	Référentiels de Gestion Forestière et Chaîne de Contrôle FSC et Référentiel de légalité OLB

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Formation EFI Alpicam/Pallisco

Documents de référence	Éléments de gestion
Plan d'aménagement, Plan de gestion, Plan annuel d'opération	**Prescription des principes et règles EFIR sur l'UFA** *Identification des impacts potentiels et principales mesures de gestion*
Procédures opérationnelles, Instructions de travail par activité	**Description des méthodes et techniques mises en œuvre** *Mode opératoire, responsabilités, instructions de travail*
Procédures de contrôles, Fiches de terrain	**Contrôle sur le terrain de l'application des procédures** *Critères et indicateurs de suivi* **Mesure de l'impact de l'exploitation** *Quantification par échantillonnage*
Procédures de suivi-évaluation Rapports de contrôles post-exploitation Rapports de suivi-évaluation EFIR (Synthèse annuelle du suivi des PMVC)	**Suivi-évaluation des performances du personnel** *Respect des procédures et instructions de travail, performance du personnel* **Evaluation des impacts** *Importance des dégâts sur le milieu et le peuplement* **Evaluation des méthodes et techniques de travail** *Efficacité des procédures EFIR* **Evaluation des règles de gestion** *Révision du plan d'aménagement et du plan de gestion*

http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapport-public-c0007.pdf

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

FSC principe 8
Appui à la SFID

Graphique présentant les dégâts d'exploitation (surface impactée) en fonction de l'intensité d'exploitation (nombre d'arbres exploités par hectare)

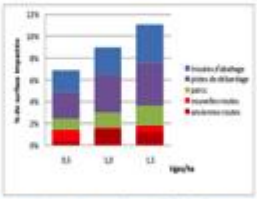

http://www.ppecf-comifac.com/medias/files/rapportpublic-c0008.pdf

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Appui à la C4CF (RDC)

Grace aux appuis de la composante certification forestière en RDC (C4CF) des travaux de certification forestière indépendante ont été initiés sur un site pilote de la SODEFOR et par la suite sur 4 autres concessions forestières de cette société, totalisant plus d'un million d'hectare de forêt .

L'appui du PPECF au programme C4CF s'est concrétisé par un appui au:

- fonctionnement de la cellule C4CFpour deux ans;
- Bureau national de certification forestière BNCF et à 6 audits à blancs de concessions forestières;
- Intervention peuples autochtones

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Formation abattage à faible impact
ALPICAM-SFID-PALLISCO & partenaires

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Audit à blanc Bois & sciages de l'Ogooue (GABON)

3 Conclusion

Au regard des résultats du présent diagnostic, un réel travail de mise en conformité des opérations est à faire, mais cela nécessite surtout une volonté de la Direction qui doit insuffler la dynamique en terme de politique, d'orientation et de mise à disposition des ressources (matérielles et financières).

Au terme de cette évaluation, l'entreprise dispose des moyens humains, mais il est nécessaire de définir l'organisation optimale et de limiter le turn over du staff encadrant.

Le PPCF a pour cœur de cible la certification FSC , c'est-à-dire les entreprises FSC ou celles qui veulent atteindre ce standard. Mais, leur nombre est encore restreint et il n'y a pas beaucoup d'inter-grades. Pour les entreprises qui visent d'abord un certificat de légalité de type OLB, le PPECF propose:

- En préalable, un audit mixte « audit à blanc OLB x pré-audit FSC (*)» qui permet à l'entreprise d'appréhender son positionnement sur une trajectoire de certification jusqu'au label FSC.
- En fonction des résultats de ce travail et d'une concertation avec l'entreprise, le PPECF définit ensuite un panel d'interventions liées à un engagement motivé de l'entreprise à atteindre des jalons vers la certification FSC.

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Participation à la nouvelle édition du Memento du forestier

Le Cirad s'engage à une rédaction qui permettra un descriptif des concepts, des conditions et des bonnes pratiques qui concernent les méthodes et principes de certification des massifs, la traçabilité des produits et la communication nécessaire à la diffusion dessavoir-faire.

Contributeur	Partie concernée		Ad Pagesjaune	Relecteur Cirad
	Chap.	Titre		
[illegible]	3.4	[illegible]	4	
	[illegible]	[illegible]	10	
	8.7	[illegible]	42	
			[illegible]	

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Etude socio-économique de la base vie de Mbang

Rougier

Communiqué de presse

Rougier obtient au Cameroun la certification FSC®

Paris, le 25 mars 2013 – Rougier, acteur majeur des bois tropicaux certifiés africains, annonce l'obtention de la certification FSC® (Forest Stewardship Council®) pour 3 concessions forestières situées dans le massif forestier de Mbang au Sud Est Cameroun et gérées par sa filiale SFID (Société Forestière et Industrielle de la Doumé).

Mobilisée depuis plusieurs années autour de cet objectif, la SFID vient d'obtenir le certificat FSC® de bonne gestion forestière (FSC-C014550) délivré par Rainforest Alliance pour les UFA (Unité Forestière d'Aménagement) 10 038, 10 056 et 10 054 représentant un total de 285 667 hectares de forêts.

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Formation aspects sociaux de la certification

Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles (si différents) :

- **Les apprenants, de jeunes diplômés du bassin du Congo et des professionnels issus des secteurs forestiers et agricoles (privé ou public)**
- **Les entreprises liées à l'exploitation des ressources naturelles aidées à parvenir à la certification et à délivrer des produits responsables**
- **De manière indirecte, les populations locales riveraines des concessions forestières et agricoles**

MODULE 6. SOCIAL DEFORM / RELATIONS AVEC LES POPULATIONS LOCALES ET NON NOMADES		
4 jours	Connaissance des peuples de la forêt et des populations locales du bassin du Congo	Jérome LEWIS (Anthropologist at University College London - UCL)
4 jours	Connaissance des peuples d'Afrique de l'Ouest	Barbara HERTZ (Institute of Social Anthropology)
4 jours	Communication et participation	Colin PRIDMORE (Anthropologie et UCL)
4 jours	Gestion des conflits et Médiation	Bernard TONDUMBA

Exemple de module

Aujourd'hui, le réseau est bâti (www.reseau-cpa.net). Il est de plus en plus autonome avec plus de 80 membres inscrits. Outre la messagerie individuelle, les membres ont la possibilité d'échanger des nouvelles sur un forum ouvert à leur santé. De plus, l'objectif est de mettre à disposition de tous les anciens et autres professionnels, les documents et outils importants pour leur travail.

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Appui au réseau des radio communautaires

	Indicateurs	Sources de vérification
1	Nombre d'animateurs formés	Rapports de formation Listes de présence Nombre de modules de renforcement des capacités développés
2	Nombre de radios impliquées dans la sensibilisation sur la campagne de promotion de l'exploitation forestière certifiée	Sous-contrat, rapports de diffusion divers rapports
3	Nombre et qualité des messages sur la certification forestière	Synopsis des émissions CD copie des émissions,
4	Nombre et fréquence des émissions et consultations demandées	Plan média Rapports de diffusion CD copie des émissions Liste sur le site internet
5	Nombre et qualité de réunions, débats multi-acteurs	rapport de réunions Document de suivi des recommandations
6	Nombre de retours d'émissions interactives	Rapports club écoute
7	Nombre et qualité des tranches horaires affectées aux programmes	Grilles des programmes
8	Etudes sur les besoins en information et recherche de contenus	Rapports d'études
9	Conseil donné aux membres de la communauté	Club d'écoute
10	Niveau d'assimilation des messages	Club d'écoute
11	Amélioration de la qualité d'écoute et des programmes : Manifest d'appui aux radios communautaires	Bon de commande bordereau de réception, PV de décharge, rapport d'installation
12	Nombre de guide pratique sur la certification produits crédifiés	Bon de commande, bordereau de réception, PV de décharge
13	Visibilité et communication outdoor	Coupons de presse, CD divers, échantillons des produits de visibilité, bon de commande et bordereau de livraison
14	Suivi et évaluation du projet	Rapports de mission de suivi Rapports général d'évaluation du projet

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Etude fiscalité forestière & Prime carbone

The Gold Standard®
Premium quality carbon credits

L'objectif de ces deux études (en préparation) est de récompenser les entreprises qui ont investi dans la gestion durable en:

- de renforcer la dimension environnementale et sociale de la fiscalité forestière par des « signaux » incitatifs afin de gérer de manière économe la ressource forestière en révisant la dimension des redevances (à la superficie, à l'abattage, taxe entrée usine, surtaxe à l'exportation, taxes de transfert, etc.) ;
- de compenser la révision de la fiscalité vers plus de gestion durable qui est nécessairement décroissante par des compensations financières éligibles auprès de guichets environnementaux tels que les fonds REDD + et autres mécanismes verts (i.e : Golden standard).

Atelier bilan année 1 du PPECF
Brazzaville 14 janvier 14

Risques et accidents
Etude de cas chez WIJMA

L'entreprise Wijma fera l'objet d'une identification des risques liées aux activités de forêts et de scierie. A partir de cette étude de cas, le PPECF lancera les TDR d'une étude approfondie sur les risques et accidents dans les entreprises du ba

Brazzaville 14 janvier 14

Cinéma numérique ambulant

L'intervention consiste à sensibiliser les travailleurs des entreprises et les riverains des concessions à comprendre les enjeux de la certification forestière, à travers des projections cinématographiques.

Gestion faune en concessions FSC
Appui à PALLISCO-SFID

L'intervention a pour objectif global d'améliorer la capacité des sociétés forestières à satisfaire durablement les principes et critères FSC pour le Bassin du Congo relatifs à la gestion et à la protection de la faune dans leurs concessions en développant une boîte à outils pragmatique.

Identification HVC massif de Djoum
Appui au Groupe ROUGIER

Le site de Djoum est identifié comme site pilote pour une étude HVC pour diverses raisons.

Tout d'abord, outre la volonté de la SFID d'obtenir le certificat FSC Controlled wood dans les meilleurs délais, une partie de ses UFA jouxte la Réserve de Faune du Dja, réserve naturelle qui protège une partie des espèces en danger en Afrique Centrale.

De plus, la situation de la concession, à l'extrême sud du Cameroun et à proximité de la frontière gabonaise, lui confère une composition végétale différente des autres sites où les HVC ont actuellement été étudiées par le groupe Rougier (est, sud-ouest et sud-est du Cameroun).

Enfin, Djoum devient chaque année un carrefour logistique plus important (projets de route, exploitations minières et forestières, etc.) qui grandit de manière exponentielle, subissant une pression anthropique toujours plus grande avec les impacts que l'on connaît.

Dans ces conditions, une étude sur les FHVC prend toute son importance .

Brazzaville 14 janvier 14

Go monitor forest: un nouvel outil pour surveiller les forêts
Le cas de l'UFA 09022 de la CFK (WUMA)

Cartographie participative (appui à la CIB)
CONGO

APPUI A l' ATIBT

Programme marketing FSC par l'ATIBT

La performance technique : un atout de moins en moins évident face aux matériaux concurrents

Améliorer la gestion de la faune dans les concessions du Nord Congo

Formation QGIS

Appui à la SODEFOR (RDC)
Hautes valeurs de conservation et peuples batwa
SODEFOR

Consentement libre préalable et informé
Appui à la SFID

Sécurité alimentaire des bases vies

Lutte antiérosive

Canopée, un logiciel métier à généraliser en liaison avec le compas électronique

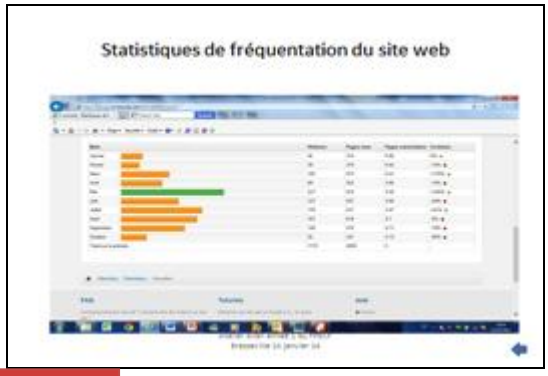
Statistiques de fréquentation du site web

PRESEN 7

Le Programme LegalSource
Adolphe Ondoua
19 mars 2014
NEPCon

NEPCon
Collaboration avec Rainforest Alliance
NEPCon gère le programme de certification forestière de Rainforest Alliance en Europe, Russie, Turkie et en Israel.

NEPCon
Mission
(Même mission de Rainforest Alliance)
NEPCon travaille à assurer une utilisation responsable des ressources naturelles et d'assurer des moyens de subsistance durables en transformant les pratiques de gestion du territoire et le comportement des consommateurs.

NEPCon
NEPCon est reconnu par l'UE comme organisme de surveillance pour la légalité des bois.
• NEPCon est la seule organisation accréditée par l'Union Européenne pour agir comme organisme de surveillance dans le cadre du Règlement sur le Bois (RBUE ou EUTR en anglais)
• Le système LegalSource est utilisé comme base pour cette accréditation de NEPCon par l'UE.

NEPCon
Pourquoi c'est important pour vous?
• La réalisation d'un pré-audit LegalSource vous permet de vous préparer à un audit d'enregistrement LegalSource
• La certification LegalSource vous ouvre la porte pour l'exportation vers l'Europe!

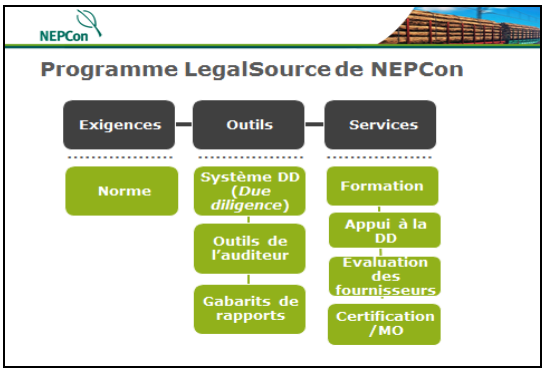
NEPCon
Programme LegalSource de NEPCon
Exigences
Outils
Services
Norme
Système DD (Due diligence)
Outils de l'auditeur
Gabarits de rapports
Formation
Appui à la DD
Evaluation des fournisseurs
Certification /MO

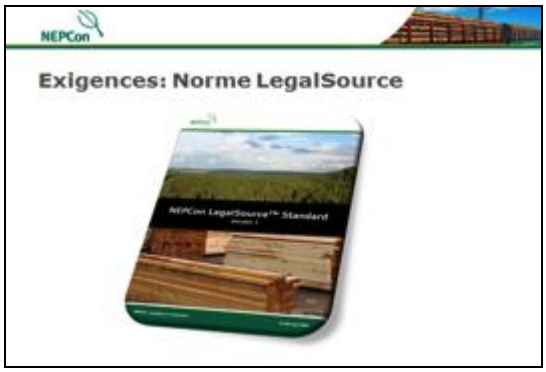
NEPCon
Exigences: Norme LegalSource

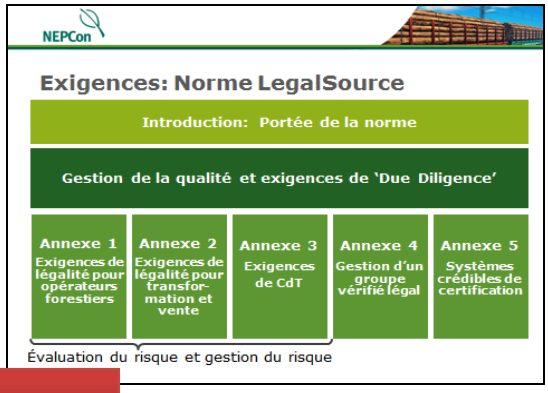
NEPCon
Exigences: Norme LegalSource
Introduction: Portée de la norme
Gestion de la qualité et exigences de 'Due Diligence'
Annexe 1 Exigences de légalité pour opérateurs forestiers
Annexe 2 Exigences de légalité pour transfor-mation et vente
Annexe 3 Exigences de CdT
Annexe 4 Gestion d'un groupe vérifié légal
Annexe 5 Systèmes crédibles de certification
Évaluation du risque et gestion du risque

NEPCon
Norme LegalSource
Une definition exhaustive de la légalité
Niveau forêt
1. Droit legal de récolter
2. Taxes et frais
3. Activitiés de récolte
4. Droits des tierces parties
5. Transport et vente
Transformation et vente
1. Vente et transport
2. Chaine de traçabilité

PRESEN 8

13ème Réunion du PFBC
02 au 04 décembre 2013
PROJET OAB/OIBT
PD 124/01 REV.2 (M)
« Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines »
Entreprises chinoises et Gestion durable des forêts
Olivier AHIMIN
Coordonnateur du Projet

Objectifs
Objectif de développement:
Aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

Mise en Œuvre:
Cinq pays du Bassin du Congo sont bénéficiaires du projet: Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC
Des Groupes Nationaux de Travail ont été mis en place dans tous ces pays
Des PCI nationaux pour la gestion durable des forêts naturelles ont été élaborés et adoptés dans ces pays
Des auditeurs forestiers et des formateurs ont été formés en techniques d'audits dans ces pays
Une évaluation au niveau national basée sur le principe 1 des PCI a été faite dans chaque pays

Mise en Œuvre:
Des missions d'audits pilotes ont été conduites dans 2 pays (Gabon et Cameroun) pour évaluer la GDF dans les concessions forestières
8 Concessions ont été auditées au Gabon dont 4 chinoises
3 concessions ont été auditées au Cameroun dont 1 chinoise
Le financement des missions a été assuré conjointement par le Projet OAB/OIBT, le WWF Gabon et le Ministère des Eaux et Forêts

Mise en œuvre

- **Une équipe d'auditeurs gabonais composée par** le Ministère des Eaux et Forêts, en collaboration avec le WWF, l'OAB/OIBT, l'Université Omar Bongo (UOB), l'ONG Conservation Justice et l'ANPN

Mise en oeuvre

- **Exemple de résultats d'audit de SYING au Gabon**

Principes 2 : L'unité de gestion forestière, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services				
Critère 2.1 : L'aménagement forestier se conforme à toutes les lois en vigueur ainsi qu'à tous les traités internationaux dont le Gabon est signataire		NC	PC	C
Indicateur 2.1.1 : L'aménagement forestier respecte toutes les dispositions législatives et réglementaires.	Sous-indicateur 2.1.1.1 : Il existe une correspondance du ministère de tutelle notifiant au concessionnaire l'approbation de son plan d'aménagement.			1
	Sous-indicateur 2.1.1.2 : Il existe un cahier des charges relatif à l'exploitation de la CFAD.	1		
	Sous-indicateur 2.1.1.3 : Il existe un cahier des clauses contractuelles entre l'exploitant et les populations riveraines.	1		
Indicateur 2.1.2 : Toutes les taxes , honoraires ou autres redevances applicables et prévues par la loi doivent être payées	Sous-indicateur 2.1.2.1 : Il existe des quittances justifiant le payement des taxes et redevances exigibles.	1		
Indicateur 2.1.3 : Les opérations d'aménagement sont conformes aux normes techniques nationales existantes.	Sous-indicateur 2.1.3.1 : Le protocole d'inventaire est conforme aux normes établies.			1
	Sous-indicateur 2.1.3.2 : La cartographie est conforme aux normes techniques.		1	
	Sous-indicateur 2.1.3.3 : La rédaction du plan d'aménagement est conforme au canevas existant.			1
	Sous-indicateur 2.1.3.4 : Les techniques d'exploitation à faible impact prévues sont conformes au Guide Technique National.			1

Impact 5

Résultat		Pays										
		Cameroun			Gabon							
Sites		1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8
I	P2	42	63	35	60	53	50	45	18	33	34	55
	P3	41	75	40	49	58	27	53	21	50	65	79
	P4	48	93	25	33	78	22	48	49	40	22	42
	Moy	44	77	33	47	63	26	49	28	41	40	59
II	P2					56	33	54				
	P3					77	37	59				
	P4					47	18	67				
	T					60	28	60				

- Ce tableau permet de faire des comparaisons entre sociétés, entre pays et de voir les progrès réalisés d'une année à l'autre (cas du Gabon)

Impact 6

La moyenne des 3 sociétés auditées au Cameroun est de 51% tandis que celle des 8 sociétés du Gabon est de 44%.

Les entreprises chinoises sont généralement en dessous de la moyenne.

Cependant, lorsqu'on considère la deuxième série d'audits effectués en 2013, la seule entreprise chinoise réévaluée a connu une progression de 3%.

Même s'il est trop tôt de tirer des conclusions, nous estimons tout de même que les audits ont permis aux sociétés de se rendre compte de leurs faiblesses et de procéder à des corrections.

Leur généralisation est devenue un souhait de tous lors des réunions de restitution organisées en présence de l'ensemble des parties prenantes.

L'OIBT doit mobiliser encore un peu plus de 500 000 US$ pour faire bénéficier des activités du projet à l'ensemble de ses pays

Merci pour votre attention

Pour toute information supplémentaire, visitez notre site:
www.oibt-afrique.org

PRESEN 9

REPUBLIQUE DU CONGO
Union - Travail - Progrès
MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
PAGEF
PRÉSENTATION DU PROJET
« APPUI A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DU CONGO » - (PAGEF)
2009 - 2014
« Un outil de l'administration forestière pour répondre aux exigences des marchés en termes de légalité et faire face aux enjeux majeurs de gestion rationnelle des ressources forestières du pays ».
Maître d'œuvre :
ASSISTANCE AU PROJET
Atelier PPECF
Libreville, le 18-19/03/2014
afd

LE PAGEF
Tutelle / Maître d'ouvrage:
Ministère Economie Forestière et Développement Durable (MEFDD)
Maître d'œuvre :
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Faunique (CNIAF)
Mise en œuvre :
FRM avec l'appui de TEREA et Nature +
+ Marché complémentaire CIRAD
Financement:
AFD / République du Congo / Entreprises Forestières
ASSISTANCE AU PROJET
afd
OBJECTIF PRINCIPAL :
Aménager les forêts de production du Sud et du Centre de la République du Congo

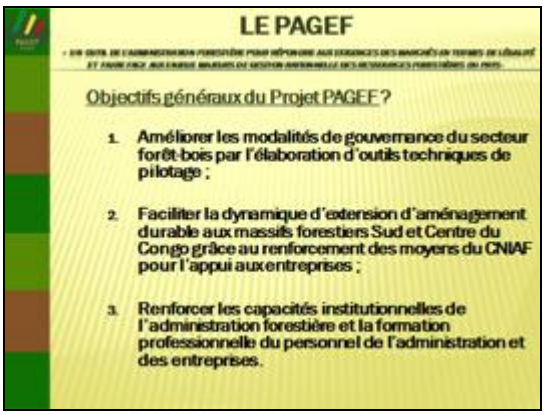
LE PAGEF
Objectifs généraux du Projet PAGEF ?
1. Améliorer les modalités de gouvernance du secteur forêt-bois par l'élaboration d'outils techniques de pilotage ;
2. Faciliter la dynamique d'extension d'aménagement durable aux massifs forestiers Sud et Centre du Congo grâce au renforcement des moyens du CNIAF pour l'appui aux entreprises ;
3. Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration forestière et la formation professionnelle du personnel de l'administration et des entreprises.

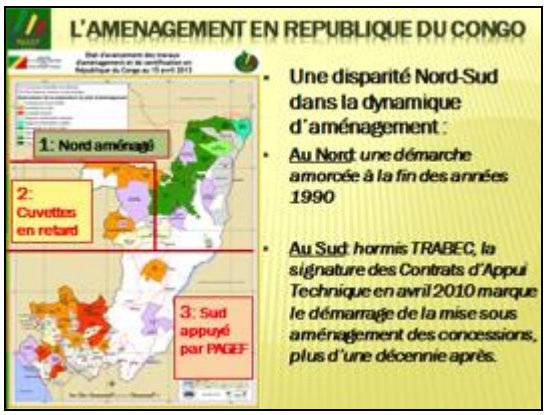
L'AMENAGEMENT EN REPUBLIQUE DU CONGO
1: Nord aménagé
2: Cuvettes en retard
3: Sud appuyé par PAGEF
Une disparité Nord-Sud dans la dynamique d'aménagement :
Au Nord une démarche amorcée à la fin des années 1990
Au Sud hormis TRABEC, la signature des Contrats d'Appui Technique en avril 2010 marque le démarrage de la mise sous aménagement des concessions, plus d'une décennie après.

SPECIFICITES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
AMENAGEMENT :
Volonté forte et affichée du MEFDD d'avoir tous les plans d'aménagement terminés pour fin 2015;
Cadre normatif existant (à compléter)
FLEGT :
AFV signé en 2009 - Processus en cours
CERTIFICATION :
Volonté du MEFDD de pousser les entreprises attributaires à obtenir la certification

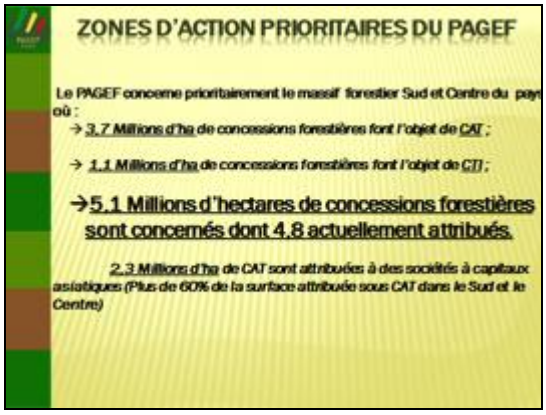
ZONES D'ACTION PRIORITAIRES DU PAGEF
Le PAGEF concerne prioritairement le massif forestier Sud et Centre du pays où :
→ 3,7 Millions d'ha de concessions forestières font l'objet de CAT ;
→ 1,1 Millions d'ha de concessions forestières font l'objet de CTI ;
→5,1 Millions d'hectares de concessions forestières sont concernés dont 4,8 actuellement attribués.
2,3 Millions d'ha de CAT sont attribuées à des sociétés à capitaux asiatiques (Plus de 60% de la surface attribuée sous CAT dans le Sud et le Centre)

APPUI DU PAGEF AUX ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES

- Appui et suivi des entreprises pour tout le processus d'élaboration des plans d'aménagement
  - Production de certain documents
  - Formations techniques spécifiques du personnel de la cellule
  - Relecture / évaluation des documents produits par l'entreprise
- Formation du personnel de terrain aux techniques EFIR (principalement abattage)

⇨ Accompagnement des entreprises pour l'élaboration des plans d'aménagement sous la tutelle du MEFDD

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

- Engagements contractuels:
  - Protocole d'accord avec le MEFDD
  - Contractualisation avec un Bureau d'études spécialisé pour l'élaboration des Plans d'aménagement
  - Contrat d'appui technique avec le CNIAF-PAGEF

⇨ Financement d'une large part du processus d'aménagement

⇨ Contraintes fortes à respecter sur la production des documents

⇨ Première étape pour le respect de la légalité forestière

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

- Engagements techniques:
  - Mise en place d'une cellule d'aménagement:
    - Engager du personnel performant (personnel de terrain + personnel de bureau)
    - Investir en matériel adapté
  - Compréhension et intégration du processus

⇨ Adapter l'organigramme de la société

⇨ Responsabiliser un cadre compétent exclusivement à l'organisation et au suivi de l'aménagement

RÉPARTITION DES TACHES DANS LE CONTRAT D'APPUI TECHNIQUE

	Entreprise et bureau d'études	PAGEF	CNIAF	MEFDD	Autres ministères
Inventaire multi-ressources	Réalisation	Formation/contrôle			
Rapport d'inventaire multi-ressources	Réalisation	Relecture / commentaires		Validation	
Rapport d'étude cartographique	Réalisation / amendements	Relecture / commentaires		Validation	
Rapports d'études complémentaires	Commentaires	Réalisation (avec bureaux d'études locaux)		Validation	
Rapport de découpage en séries	Réalisation / amendements	Relecture / commentaires		Validation	Validation
Plan d'aménagement	Réalisation / amendements	Relecture / commentaires		Validation	Validation

LES INVENTAIRES MULTI-RESSOURCES

Depuis le démarrage du PAGEF:

- 2,6 Mha inventoriés
- > 650 personnes formées
- 4,6 M€ engagés par le secteur privé

ZONAGE DES ÉTUDES DENDROMÉTRIQUES

BASSINS DE VIE

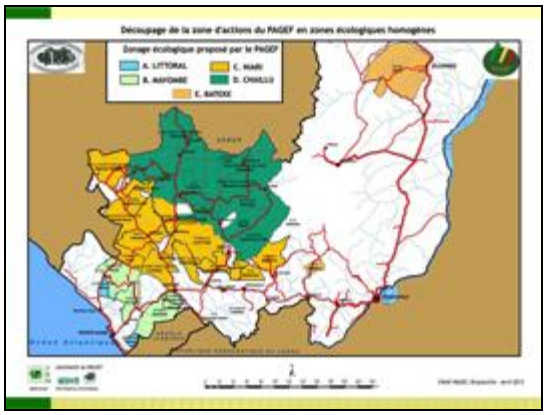

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES CONCESSIONNAIRES
FORMATION SIG

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES CONCESSIONNAIRES
FORMATION À LA MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES EFIR
Au total :
32 semaines de formation

EVOLUTION DES ACTIVITES TECHNIQUES
Etat au 1er septembre 2009

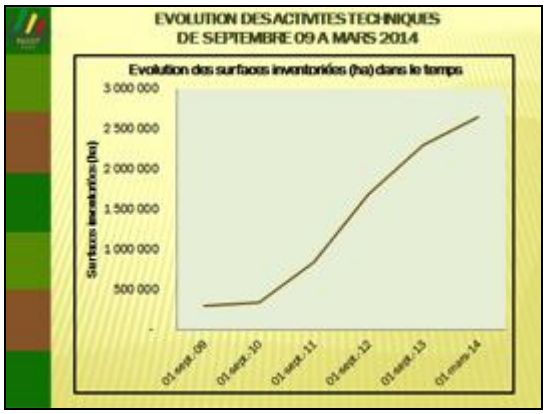
EVOLUTION DES ACTIVITES TECHNIQUES
DE SEPTEMBRE 09 A MARS 2014
Evolution des surfaces inventoriées (ha) dans le temps
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
1 000 000
500 000
-
Surfaces inventoriées (ha)
01-sept.-09
01-sept.-10
01-sept.-11
01-sept.-12
01-sept.-13
01-mars-14

EVOLUTION DES ACTIVITES TECHNIQUES
Etat fin 2013

L'AMENAGEMENT
Optimise les productions
Meilleure visibilité sur le long terme du potentiel de la concession
MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT
Demande de nouvelles compétences (cellule d'aménagement) et de nouveaux outils à s'approprier;
Contrainte et obligation légale

APPORT DU PAGEF DANS LE PROCESSUS DE LA CERTIFICATION
Elaboration du plan d'aménagement :
Obligation légale pour garantir l'accès au marché européen;
Indispensable à toute certification;
Organisation technique de la société mieux adaptée;
Meilleure compréhension du processus général de gestion durable, intégration des aspects sociaux.
Officialise la démarche de l'entreprise vers la gestion durable

PRESEN

ALEFI
APPUI A LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALE
Présentation du partenariat MEF-CJ
Premières leçons et expériences
Projet cofinancé par l'Union Européenne
Origine: réplication du modèle de partenariat développé pour l'application de la Loi sur la faune
2003: création de l'ONG LAGA et son implantation au Cameroun pour lutter contre le trafic de faune.
2010: Installation de l'ONG Belge Conservation Justice au Gabon. Réplication du LAGA à travers le projet AALF.
14 novembre 2011: signature d'un accord de partenariat MEF-CJ portant sur la lutte contre le braconnage et la commercialisation illégale des produits fauniques.
21 novembre 2012: signature d'un avenant à l'accord initial ayant pour but d'appliquer le modèle AALF à l'exploitation forestière. Développement du projet ALEFI

Mise en oeuvre: mécanime PANEFI/ ALEFI

Collaboration entre ONG spécialisée et agences gouvernementales en vue d'augmenter les sanctions pénales dans le secteur forestier contre les agents indélicats et contre les opérateurs illégaux: amendes, dommages et intérêts, prison, confiscation (bois, matériel) et liquidation si nécessaire à travers:

- Investigations
- Opérations/arrestations
- Assistance judiciaire/juridique
- Communication

3

Investigations

- Enquêtes professionnelles avec les forces de l'ordre, la Justice
- Suivi de l'utilisation de faux-documents
- Enquêteurs, informateurs
- Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite si elle devient active
- Suivi des flux financiers, utilisation de l'argent (GABAC)

Opérations

- Collaboration entre Eaux et Forêts, forces de l'ordre et ONG pour arrêter les exploitants illégaux et les transmettre au tribunal.
- Monitoring des opérations sur le terrain et lutte contre les tentatives de corruption et utilisation contre les contrevenants des tentatives de corruption.
- Suivi des enquêtes judiciaires par les structures adéquates pour des infractions autres que celle prévues dans le code forestier : corruption, usage de faux, blanchiment d'argent,... Police Judiciaire, DGR en appui des eaux et forêts

5

Assistance judiciaire

- Formation en matière de procédure pénale;
- Juristes en appui juridique;
- Collaboration étroite avec les parquets et le Ministère de la Justice;
- Corruption présente dans la plupart des cas à empêcher.

Communication

- Communication permanente avec les autorités;
- Articles de presse (radio, newspapers, television) pour informer et dissuader;
- Education.

Exploitation illégale des forêts

Un mois de rude difficulté pour les trafiquants dans le Woleu-Ntem

7

Cas d'exploitation sans titre et plus…

- Sociétés bien organisées;
- Des agents sont régulièrement dénoncés ou mêlés au trafic;
- Système d'exploitation illégal "institutionnalisé"

- Chargement des containers non conformes à la déclaration;
- Origine: coupe sans titre;
- Proposition d'énormes sommes d'argent (jusqu'à 15.000.000F); corruption constituée;
- Affaire réglée par transaction.

Cas des autorisations illégales

- Utilisation d'une autorisation de récupération signée d'une personne non-autorisée
- Exploitation intensive et continue (environ 6 mois)
- Abattage d'essences mises en réserve

- Bois saisi 1 an auparavant, récupéré illégalement par un exploitant
- Bordereaux de roulage signés par l'administration
- Bois déposé auprès de 2 scieries; certains rondins recepés;
- Bois saisi revendu (illégalement)

Implications de Magistrats

- Saisie de bois par le Tribunal suite à l'interpellation (puis condamnation) du Directeur Provincial du Moyen-Ogooué;
- Vente aux enchères sans les Eaux et Forêts;
- Délivrance de bordereaux de roulage par le greffier avec autorisation du Président du Tribunal;
- Paiement du bois débardé directement au greffier (pas au Trésor);
- Arrestation des exploitants par la DGR mais libération par le Procureur, autorisation produite ensuite par le Président du Tribunal;
- Rapports du Directeur Provincial et de CJ, et prévision d'une mission des Ministres des Eaux et Forêts et de la Justice.

Résultats des expériences

- Opérations mixtes; collaboration initiée avec la Justice, les forces de l'ordre sur des procédures des Eaux et Forêts;
- 25 affaires signalés pour 47 personnes impliquées sur 4 provinces;
- Les 3/4 des contrevenants sont liés ou employés par des unités de transformation; Quelques cas d'exploitants indépendants;
- Appui juridique sur plusieurs cas de sociétés interpellées et traduites devant les tribunaux/ sanctionnées;
- La corruption est le pire ennemi de l'application de la loi: agents arrêtés pour corruption, emprisonnement (passifs ou actifs);
- Appui pour les ventes aux enchères par les Eaux et Forêts, centaines de millions récupérés par l'Etat;
- Résultat des transactions assez mitigé (manque de dissuasion).

12

Conclusion

Il s'agit presque d'une première au Monde (système avec des cas forestiers poursuivi en Justice).

Le Gabon montre l'exemple avec une volonté forte mais :

- Il faut lutter contre les vieilles habitudes et tentations de certains agents avec des systèmes de contrôle, de discipline et de sanctions
- Garantir la transparence avec un respect strict des lois, lors des transactions et ventes aux enchères notamment;
- Garantir des décisions de justice et des procédures exemplaires dans les tribunaux.

13

PRESEN

République Gabonaise

Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles

Secrétariat Général

Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois

Présentation du PAPPFG

Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais

Plan de la Présentation

- Problématique de l'aménagement forestier au Gabon en 2006;
- Les réponses apportées au travers du PAPPFG;
- Renforcement des capacités des acteurs : les Petites et Moyennes Entreprises Forestières;
- Renforcement des capacités des acteurs : Capitalisation au sein de l'Administration;
- Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement;
- Bilan du PAPPFG en matière d'aménagement;
- Guides et outils développés par le projet;
- Suite du PAPPFG.

2

Problématique de l'aménagement forestier au Gabon en 2006

En 2006 la forêt Gabonaise se composait ainsi :

- Sur 12,5 millions d'hectares de forêt productive, 13 Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD) étaient effectivement constituées, couvrant près de 4 millions d'hectares;
- Une quarantaine de Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) étaient par ailleurs signées sur près de 6,5 millions d'hectares supplémentaires.

Cela donnait un potentiel de surfaces engagées dans le processus d'aménagement de près de 10 millions d'hectares.

- Les 2,5 millions d'hectares restants étaient totalement hors du processus d'aménagement.

3

Problématique de l'aménagement forestier au Gabon en 2006

Les raisons pouvant expliquer cela étaient les suivantes :

- Une impossibilité pour les titulaires de petits permis forestiers de répondre seuls aux exigences du Code Forestier en matière d'aménagement;
- Une intégration insuffisante, au sein même du Ministère de tutelle, des implications de la loi 16/01 portant code forestier, pour pouvoir provoquer une adhésion massive des titulaires de permis à la gestion forestière durable.

Par ailleurs il fallait souligner :

- Une quasi absence d'opérateurs Gabonais dans cette filière Forêt Bois;
- L' inexistence de cabinets nationaux prestataires de services liés à la gestion durable des ressources forestières.

4

Les réponses apportées au travers du PAPPFG

Afin de répondre à cette problématique le PAPPFG a été créé en 2007 avec cinq objectifs :

- sensibiliser les titulaires de petits permis aux implications du nouveau code forestier;
- créer des bases de données géo-référencées concernant la ressource, le suivi du processus d'aménagement;
- organiser en groupements des titulaires de petits permis pour constituer des CFAD;
- faire rentrer dans le processus d'aménagement une superficie de 2,25 millions d'ha;
- renforcer les services de la Direction Générale des Eaux et Forêts.

5

Renforcement des capacités des acteurs : les Petites et Moyennes Entreprises Forestières

6

Renforcement des capacités des acteurs : les Petites et Moyennes Entreprises Forestières

Objectif: la professionnalisation par l'amélioration du savoir faire et l'organisation.

Les modules développés ont été:

- Inventaires Forestiers , faune et biodiversité (pratique sur le terrain);
- Enquêtes socio économiques (Canevas des études socio-économiques, pratique sur le terrain);
- Organisation/ Gestion forestière et administrative;
- Finance et comptabilité (théorie et exercices pratiques);
- Encadrement continu des équipes sur le terrain;
- Les thématiques de la transformation du bois développées par le Bureau Industrie du Bois.

7

Renforcement des capacités des acteurs : les Petites et Moyennes Entreprises Forestières

25 bureaux d'études et 18 PMEF nationales ont été les bénéficiaires de ces formations

8

Renforcement des capacités des acteurs : Capitalisation au sein de l'Administration

9

Renforcement des capacités des acteurs : Capitalisation au sein de l'Administration

- L'ensemble des cadres nationaux du Projet ont été mis à disposition par le Ministère. Ceci a permis une appropriation constante par des échanges réguliers avec les services;
- 61 ateliers de formation ont été organisés dans les 9 provinces du pays. Ces actions se sont accompagnées de dotations de matériels (45 ordinateurs et 68 GPS);
- Les agents de l'administration, étudiants ENEF, INSG et autres ont bénéficié des stages et de l'encadrement du projet tant au niveau national qu'à l'international;
- La DGF et la DGI ont participé aux comités de pilotage qui ont été un véritable lieu d'échanges sur tous les sujets abordés par le PAPPFG.

10

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement

- La base de données de suivi du processus d'aménagement est un outil développé dès 2008 sur Access et disponible en deux interfaces : saisie / consultation
- La base de données peut être mise en liaison avec le logiciel de cartographie ArcGIS.

11

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement

Objectif général

Suivre de façon optimale l'avancement du processus d'aménagement forestier au Gabon

- **Objectifs spécifiques**
  - Permettre le suivi historique des permis forestiers;
  - Connaitre le niveau d'avancement des regroupements de permis encadrés ou non par le PAPPFG ;
  - Produire des listings prêt à imprimer des différentes concessions forestières du domaine forestier permanent;
  - Faciliter l'édition de la carte forestière (par mise à jour automatique du lien avec le logiciel de cartographie).

12

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement

Apports de la base de données au MEF

- La base de données a été remise officiellement au Ministère des Eaux et Forêts le 22 Mai 2013.
- En Juin 2013, des agents du service cartographie de la DGF ont suivi une formation de 3 jours sur l'utilisation du module Saisie de la base de données

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement

Apports de la base de données au MEF

- Le module consultation de la base de données a déjà fait l'objet d'une formation et d'une remise au niveau des 9 directions provinciales des Eaux et Forêts.
- La base de données est une source de renseignement capitale (contacts, partenaires des regroupements, documents techniques etc....) sur les concessions forestières

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement Présentation de la situation de l'aménagement

Création d'une base de données de suivi du processus d'aménagement : Carte détaillée du processus d'aménagement au Gabon

Bilan du PAPPFG en matière d'aménagement

	Nombre de regroupements	Nombre de titulaires	Superficie
Entrés dans le processus d'aménagement	29	79	1 758 268
Plans d'aménagement élaborés et déposés	6	20	454 118
Travaux en cours de finalisation	4	14	238 654
Travaux à poursuivre	19	45	1 065 496

17

Bilan du PAPPFG en matière d'aménagement Aperçu des regroupements encadrés par le PAPPFG

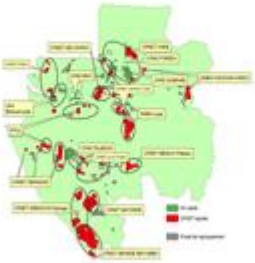

Guides et outils développés par le projet

- Le projet, au cours de ses six années d'existence a conçu un certain nombre de guides et différents outils;
- Tous sont disponibles sur le site internet du projet;
- L'accès à certains d'entre eux nécessite l'accord préalable de la Direction Générale des Forêts.

19

Guides techniques de rédaction des documents de planification de l'aménagement

Ces guides ont pour vocation de faciliter la rédaction de Plans Annuels d'Opération **(PAO)** et de Plans de gestion **(PG)** pour les titulaires des permis forestiers.

Direction PAPPFG

20

Guides de l'exploitation à impacts réduits

- Visent à limiter les impacts sur le peuplement forestier et la faune.
- Contribuent à améliorer les conditions de travail, de sécurité et de santé des employés.
- Augmentent le rendement

Guide technique d'élaboration des travaux cartographiques liés à l'inventaire d'exploitation

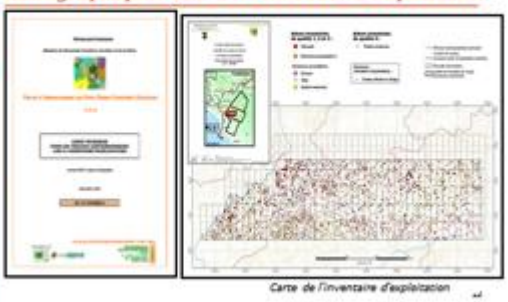

Carte de l'inventaire d'exploitation

Guide Méthodologique Règlement Bois Union Européenne (RBUE)

Le guide RBUE du PAPPFG sert à :

- Accompagner les acteurs de la filière forêt-bois gabonaise dans leurs efforts de mise en conformité vis-à-vis des nouvelles exigences des systèmes de diligence raisonnée mis en place par chaque importateur européen.
- Donner des outils simples et pratiques permettant de se préparer aux potentielles exigences d'un importateur européen (type de preuves).

23

Conception d'un outil de saisie et d'analyse des données d'inventaire d'aménagement

Cet outil, qui permet de saisir et traiter statistiquement les données d'inventaire d'aménagement est en téléchargement sur le site du PAPPFG, après accord donné par la Direction Générale des Forêts.

PAPPFG-Bureau Aménagement

24

Conception d'un outil de saisie et d'analyse des données d'inventaire d'aménagement
Un manuel de prise en main du module de saisie et d'analyse a été conçu par des agents du Ministère des Eaux et Forêts affectés au projet.
PAPPFG-Bureau Aménagement

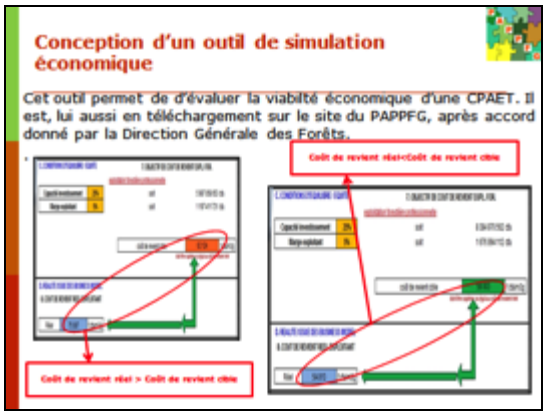
Conception d'un outil de simulation économique
Cet outil permet de d'évaluer la viabilté économique d'une CPAET. Il est, lui aussi en téléchargement sur le site du PAPPFG, après accord donné par la Direction Générale des Forêts.
Coût de revient réel<Coût de revient cible
Coût de revient réel > Coût de revient cible

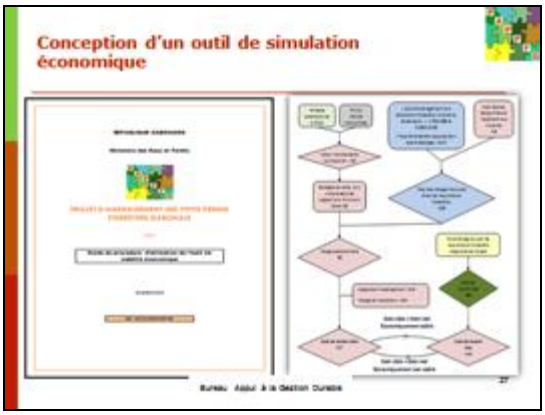
Conception d'un outil de simulation économique

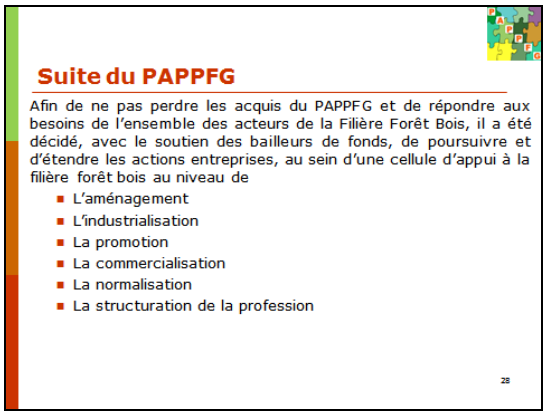
Suite du PAPPFG
Afin de ne pas perdre les acquis du PAPPFG et de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de la Filière Forêt Bois, il a été décidé, avec le soutien des bailleurs de fonds, de poursuivre et d'étendre les actions entreprises, au sein d'une cellule d'appui à la filière forêt bois au niveau de
L'aménagement
L'industrialisation
La promotion
La commercialisation
La normalisation
La structuration de la profession

PRESEN

Appui du WWF-Gabon aux entreprises à intérêt asiatique

Atelier sur les processus de certification et de légalité avec les entreprises asiatiques du Cameroun, du Congo et du Gabon

Libreville les 18 et 19 mars 2014

Plan de l'exposé

- Présentation du WWF Gabon
- Mise en place d'un partenariat
- Traduction des documents de la règlementation forestière en mandarin
- Promotion de l'aménagement forestier
- Evaluation du niveau d'aménagement actuel
- Perspectives

Présentation du WWF Gabon

4 Programmes de Conservation
1. Programme Forêts
2. Programme Marin
3. Programme Industries Extractives
4. Programmes de terrain: - Nord, Sud, Centre

4 Axes stratégiques
1. Aires protégées ;
2. Activités extractives ;
3. Aménagement du territoire ;
4. Communication.

Mise en place d'un partenariat

Le WWF-Gabon a formalisé une collaboration (en septembre 2011) entre:

- WWF-Gabon; WWF-Chine; Entreprises asiatiques; Administration forestières Gabonaise et Administration forestière Chinoise;
- l'ANPN, le Ministère du Travail, Brainforest, l'Initiative National FSC, WRI, CJ, PAPPFG

Traduction des documents de la règlementation forestière en mandarin

Traduction et distribution auprès des operateurs chinois des textes de loi contenus dans 25 CD-Rom :

1. Code forestier et décrets d'application;
2. Code du travail;
3. Guide technique national en matière d'aménagement;
4. Le processus FLEGT;
5. ... etc.

Promotion d'aménagement forestier

L'atelier de novembre 2011

- Présentation des bonnes pratiques (mécanismes de GFTN et FSC, processus FLEGT) et code du travail;
- participation de 7 entreprises chinoises.

Atelier de mai 2012

- Etapes vers FSC et GFTN,
- Vision MINEF, les enjeux et les attentes du gouvernement en matière de gestion durable des forêts.
- Participation de 10 entreprises chinoises, représentées par 13 personnes (10 hommes et 3 femmes), comprenant des Directeurs Généraux et des Responsables techniques.
- 4 entreprises ont décidé d'aller vers la certification (et GFTN) : Sunry, TALIBOIS, SYIBG, TBNI.
- Mise place d'un groupe de travail au sein de l'UFIAG : l'Union des Forestiers et Industriels Asiatiques Gabonais

Photos des différentes rencontres tenues entre le WWF-Gabon et Chine, le MINEF et ses autres partenaires

Evaluation du niveau d'aménagement actuel

Résultats sur le « taux de conformité » des UFA des 4 entreprises chinoises auditées, selon le référentiel OAB/OIBT adapté et appliqué au Gabon :

- Talibois : **40,15 %** (en 2013);
- Mont Pélé Bois : **26,43%** (en 2013);
- GEB-ASSALA « SYIBG » : **26,42%** (en 2012) et **29,34%** (en 2013);
- Sunly Gabon : **40,41%** (en 2013).

Perspectives
Ré-évaluation du niveau d'aménagement des 3 operateurs audités en 2013 (Talibois, Sunly et MPB);
Evaluation du niveau d'aménagement de 2 opérateurs(Sunry et TBNI);
Evaluation du niveau d'aménagement (audits) de 10 operateurs en partenariat avec Rainforest Alliance (voire présentation RA);
Accompagnement des operateurs asiatiques pour la gestion de la faune (Plan de gestion faune élaborés pour TBNI et MPB);
Appui à l'élaboration de « Guidelines for Overseas Sustainable Forest Products Trade and Investment by Chinese Enterprises »

PRESEN

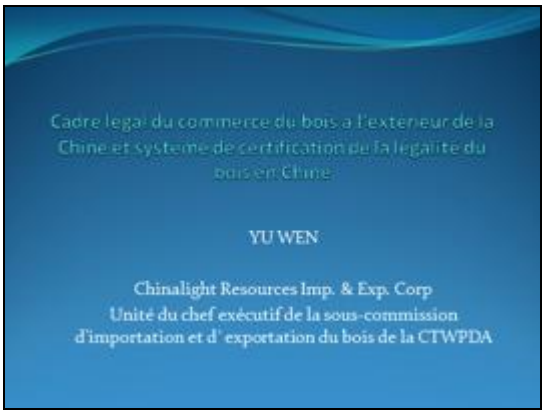
Cadre legal du commerce du bois a l'exterieur de la Chine et systeme de certification de la legalite du bois en Chine
YU WEN
Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp
Unité du chef exécutif de la sous-commission d'importation et d' exportation du bois de la CTWPDA

Trilogie du 《guide 》de la SFA de Chine
Système de certification de la légalité du bois en Chine

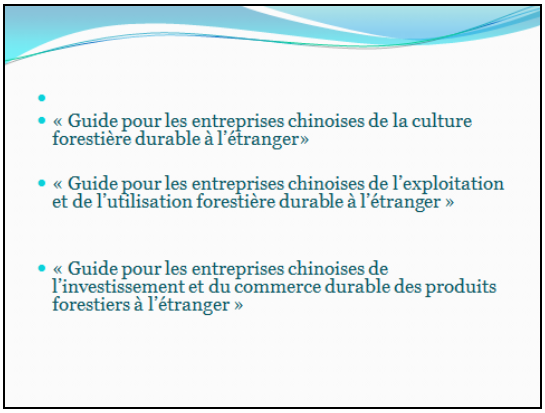
« Guide pour les entreprises chinoises de la culture forestière durable à l'étranger»
« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestière durable à l'étranger »
« Guide pour les entreprises chinoises de l'investissement et du commerce durable des produits forestiers à l'étranger »

《中国企业境外可持续森林培育指南》
« Guide pour les entreprises chinoises de la culture forestière durable à l'étranger »
规定了可持续森林培育应遵循的基本原则以及中国企业为实现可持续森林培育应达到的基本要求.
Définir le principe fondamental à respecter dans la culture forestière durable et les exigences de base à satisfaire par les entreprises chinoise pour l'atteinte des objectifs
规范和指导境外进行造林的中国企业森林培育活动的全过程.
Normaliser et instruire le processus total des activités de la culture forestière par les entreprises chinoises à l'étranger.
评估从事与森林培育相关的中国企业的活动
Evaluer les activités des entreprises chinoises qui s'appliquent à la culture forestière
指导提供非木质林产品及其他服务的中国企业
Guider les entreprises chinoises qui fournissent les produits forestiers et d'autres services
促进中国企业合理、有效、可持续地保护和发展全球森林资源
Favoriser la protection et l'exploitation des ressources forestières dans le monde par des moyens rationnel, effectif, et durable par les entreprises chinoises.

《中国企业境外森林可持续经营利用指南》

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestière durable à l'étranger »

- Objectif
- Principe fondamental et cadre d'application
- Règlements légaux
- Exploitation des ressources forestières
- Protection de l'environnement écologique
- Développement de la communauté

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestières durables à l'étranger »

- Guider les entreprises chinoises pour un déployement raisonnable pour l'exploitation, l'utilisation et la protection des forêts à l'étranger pour qu'elles puissent jouer un rôle actif dans le développement durable des ressources forestières mondiales.
-
- Normaliser d'avandage les actions des entreprises chinoises dans l'exploitaion des ressources forestières et la transformation du bois à l'étranger pour améliorer l'autodiscipline sectorielle.
- Favoriser les activites concernant l'exploitation légale et durable et le commerce des ressources forestières dans le monde entier.

« Guide des entreprises chinoises pour l'exploitation et l'utilisation forestière durable à l'étranger »

Principe fondamental et cadre d'application

- Principe de souveraineté étatique
- Principe de coopération mutuellement bénéfique
- Principe d'unification des avantages écologique, économique et social.
- Principe de combinaison du guidage gouvermental et de l'autodiscipline sectorielle
- Principe d'exploitation durable des forêts
- Principe d'écomonie des ressources
- Applicable à toutes les entreprises chinoises à l'étranger qui s'engagent dans les activités concernant l'exploitation des ressources forestières et la transformation et l'utilisation du bois

« Guide pour les entreprises chinoises d'exploitation et de l'utilisation forestière durable à l'étranger »

法律规范

Règlements légaux

- 遵守中国和森林资源所在国签署的相关协议/协定和相关国际公约/协定
  - Respect des accords/conventions signés par la Chine et les pays où se trouvent les ressources forestières ainsi que les pactes/protocoles internationaux y relatifs
- 遵守中国政府主管部门制定的关于中国企业对外投资和经济合作有关的法律、法规、部门规章和相关文件的规定
  - Respect des lois, règlements, règles sectorielles et prescriptions concernant l'investissement à l'étranger et la coopération économique des entreprises chinoise élaborés par les organismes chinois ayant autorité.
- 遵守森林资源所在国相关的法律、法规
  - Respect des lois et des règlements correspondants dans les pays où se trouvent les ressources forestières.

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestières durables à l'étranger »

Exploitation et utilisation des ressources forestières

- Exigences fondamentales
- Exploitation des forêts
- Façonnage et transport du bois
- Formation du personnel et instruction technique
- Etablissement du système de consultation et de notification ouverte

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestières durable à l'étranger»

Protection de l'environnement écologique

- Exigences fondamentales
- Protection de l'environnement
- Protection de la biodiversité

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestières durable à l'étranger»

Développment de la communauté

- Respecter les droits légaux des habitants locaux
- Favoriser le développement de la communauté

« Guide pour les entreprises chinoises de l'exploitation et de l'utilisation forestières durable à l'étranger»

- Lancé officiellement le 9 juin 2013, dans le but d'intégrer les deux premiers guides en les complétant afin de favoriser un développement vers l'extérieur par des moyens durable et sain des entreprises forestières chinoise.
- L'élaboration de ce guide est «un point essentiel pour le travail en 2014 de la SFA»
- « L'Atelier international sur la promotion du commerce et des investissements des produits forestiers légal et durable » aura lieu à Shanghai du 25 au 27 mars 2014. On discutera profondément de l'élaboration de ce « Guide » avec les entreprises et les institutions concernés par cela .

Système de certification de la légalité du bois

Contexte et objectif de la fondation

- Projet étudié en 2009 par l'institut de la science forestière de Chine et le Proforest d'Angleterre
- Lutter contre l'abattage illégal et aider les entreprises chinoise à répondre aux exigences des nouveaux règles sur la légalité du bois sur le marché international.
- Etablir un système de certification uni sur la légalité du bois entre les organismes compétents du secteur forestier de tous les pays, signer les accords-cadre bilatéraux, fournir les modes de certification de la légalité du bois à exporter par les pays d'exportateur de bois, etc.,pours assurer que les pays producteurs de bois fassent une gestion rationnelle de leurs forêts et une exportation légale du bois, et garantir les intérets des pays importateurs et consommateurs..

Système de certification de la légalité du bois

Méthodes de certification de la légalité du bois importé

- Fourniture d'un document justificatif sur la légalité du bois par le pays exportateur
- Fourniture d'un document justificatif sur la légalité du bois délivré par l'organisme compétent du secteur forestier de la Chine
- La facture joint au document justicatif de la légalité sera transmise pour la phase suivante

Système de certification de la légalité du bois

Systèmes de certification acceptables

- Système de certification forestière: CFCC, PEFC, FSC, etc
- Système de certification de la légalité: système de certification vonlontaire, système de certification impératif, recommendation des organisations non-gouvermentales(TTAP, GFTN) et certificat des autorités, etc.
- De plus, on peut fournir un document justificatif pour prouver la source légale du bois, avec un document prouvant qu`il y a eu une vérification de l'organisme compétent du secteur forestier dans le pays d'accord ou une description détallée identifée uniquement par l'entreprise.

Système de certification de la légalité du bois

Situation de la mise en exécution

- Un travail pilote a déjà été développé dans huit entreprises et signé par les entreprises la « convention de l'autodiscipline des entreprises » , concernant principalement la planche de bois, le panneau contre-plaqué, le panneau de fibre, etc.
- Actuellement ce système est mis en œuvre uniquement comme un système volontaire d 'association sectorielle, mais l'Institut National de la Science Forestière élaborerait le guide du commerce et de la transformation en collaboration avec d'autres organismes afin de fournir quelques bases pour les politiques y relatives, et permettre à ce système de s'élever au niveau gouvermental et de mieux s`arriver aux lois de l'Union Européenne et des Etats-Unis.

PRESEN

PERSPECTIVES DU BOIS LÉGAL ET CERTIFIÉ SUR LE MARCHÉ CHINOIS

YU Wen
Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp
Unité du chef exécutif de la sous-commission d'importation et d'exportation du bois de la CTWPDA

- Les données statistiques de l'importation du bois par la Chine pendant la période 2012-2013

La destination finale du bois africain importé par la Chine et la situation de certification correspondante

Les pratiques concernant le bois africain de la Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp

Données statistiques de l'importation du bois par la Chine au cours de la période 2012-2013

Tableau 1: L'état de l'importation du bois et des plaques artificielles par la Chine pendant la période 2012-2013

Type	Volume des importations (10 000 m³)		Taux de croissance
	2012	2013	
Bois brut	3790	4516	19%
Bois scié	2087	2404	17%
OSB	6.02	6.93	15%
Plaques en fibre	9.13	9.72	6%
Plaques en copeau	54.00	58.67	8.6%
Bois contre-plaqué	17.88	15.48	-14%

Données statistiques de l'importation du bois par la Chine au cours de la période 2012-2013

Tableau 2: Principaux pays et zones d' où la Chine a importé le bois brut pendant la période 2012-2013

Pays	Volume des importation s(10 000 m³)		Taux de croissance
	année2012	année2013	
Nouvelle-Zélande	842	1180	33%
Russie	1118	1026	-8%
Etats-Unis	364	561	54%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	258.1	278.8	7%
Afrique	248.9	279.4	8.6%

Données statistiques de l'importation du bois par la Chine au cours de la période 2012-2013

Tableau 3: Principaux pays et zones d'où la Chine importe le bois brut des arbres à larges feuilles

Pays/Région	Volume des importation s(10 000 m³)		Taux de croissance	Proportion
	année 2012	année 2013		
Afrique	248.9	279.4	2.4%	29%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	258.1	278.8	6.9%	29%
Salomon	191.6	203.6	6.3%	21%
Birmanie	81.7	97.0	87.2%	10%
Malaisie	43.7	38.7	-11.8%	4%
Autre	84	89.2	6.6%	6%
Totaline	878	949.58	8.2%	100%

Données statistiques de l'importation du bois par la Chine pendant la période 2012-2013

Tableau 4: Principaux pays africains et régions d'où la Chine importe le bois brut des arbres à larges feuilles d'Afrique

Pays/régions	Volume des importations (10 000 m³)		Taux de croissance
	année 2012	année 2013	
Congo	61.43	50.31	-18.26%
Cameroun	39.30	43.60	10.69%
Guinée équatoriale	28.12	43.14	22.84%
Mozambique	32.28	34.66	7.47%
Côte d'Ivoire	3.82	19.01	297.64%

Destination finale du bois africain importé par la Chine et la situation de certification correspondante

La destination des bois africain

Destination finale des bois africains importés par la Chine et la situation de certification correspondante

Les exigences techniques des produits relatifs à la marque de l'environnement

Type	Exigences pour les matières premières du bois
Immeuble	Si le bois est supérieur à 10% du poids total, le bois du produit ne doit pas provenir ni des forêts naturels protégés, ni des arbres précieux. (à l' exception des bois avec la certification de la gestion forestière durable par FSC)
Papier à imprimer	Le bois importé doit provenir des forêts durables; la provenance du bois national doit être conforme aux exigences des lois, et réglements de la Chine portant sur la sylviculture.
Jouet en bois	Les ressources du bois doivent passer le certificat des forêts durables, ou être conforme aux exigences des lois et réglements du pays.
Plaques artificielles et	Les ressources du bois doivent être conforme aux exigences du CITES; le bois importé doit provenir des forêts durables; la provenance du bois national doit être conforme

Pratiques concernant le bois africain de la Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp
Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp
En tant que filiale à part entière relevant de la CHINA NATIONAL LIGHT INDUSTRIAL PRODUCTS IMP. &EXP.CORP, la Chinalight Resources Imp. & Exp. Corp est une société nationale d'importation des produits énergétiques exclusifs, et aussi une des plus grands entreprise importatrice de bois africain en Chine
En 2013, nous avons obtenu le certificat de FSC
Nous nous sommes toujour engagés à promouvoir le processus du développement durable des forêts, à ne pas acheter du bois abattu illégalement, à ne pas s'impliquer dans des trafics illégaux de bois, et à contrôler strictement la légitimité des ressources de bois, en établissant une bonne image sur le marché international pour les entreprises chinoises et surtout pour les entreprises nationales.

PRESEN

PAFC / PEFC
Une alternative pour
la certification forestière
en Afrique
Dr Rose ONDO
Présidente de PAFC Gabon
PAFC Gabon
ondorose@yahoo.fr
development@pefc.org
1

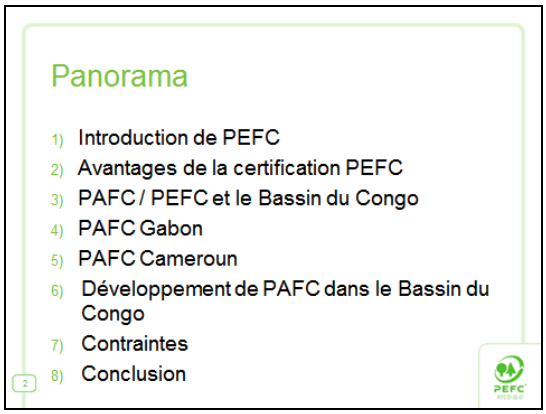
Panorama
1) Introduction de PEFC
2) Avantages de la certification PEFC
3) PAFC / PEFC et le Bassin du Congo
4) PAFC Gabon
5) PAFC Cameroun
6) Développement de PAFC dans le Bassin du Congo
7) Contraintes
8) Conclusion
2

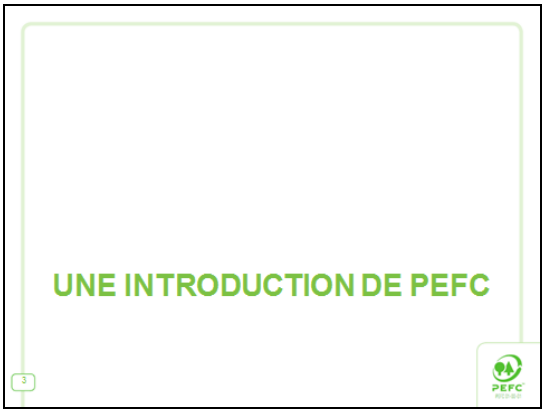
UNE INTRODUCTION DE PEFC
3

Qu'est ce que PEFC?
Une ONG internationale à but non-lucratif
Un mécanisme volontaire pour la promotion de la gestion durable des forêts (GDF) via une certification délivrée par une tierce partie indépendante
Une alliance de systèmes nationaux de certification forestière des 5 continents couplée à un système international de chaîne de contrôle
Le plus grand système de certification forestière au monde: 60% des forêts certifiées au niveau mondial
Programme for the Endorsement of Forest Certification
4

Pourquoi PEFC est unique

- Basé entièrement sur des systèmes nationaux indépendants
- Révision régulière des standards aux niveaux national et international
- S'appuie sur des accords intergouvernementaux ainsi que sur des processus reconnus au niveau international
- Adapté pour les propriétaires forestiers de petite taille ou non-industrialisés

Choix et compétition entre différents systèmes de certification sont importants !

5

Les avantages de l'approche Bottom-Up de PEFC

- Les standards de certification forestière sont spécifiques aux pays:
  - adaptation aux conditions locales
  - adaptation à la législation locale
  - Intégration des besoins et attentes des parties prenantes locales
- Appropriation national de votre schéma de certification
- Flexibilité dans la réponse la plus adaptée aux exigences de PEFC
- Reconnaissance mutuelle de votre schéma régionalement et internationalement
- Système éprouvé pour les petits propriétaires forestiers
- Révison régulière et systématique du standard et de ses critères au niveau national afin de refléter les développements dans les pratiques, la recherche et les valeurs de la société

6

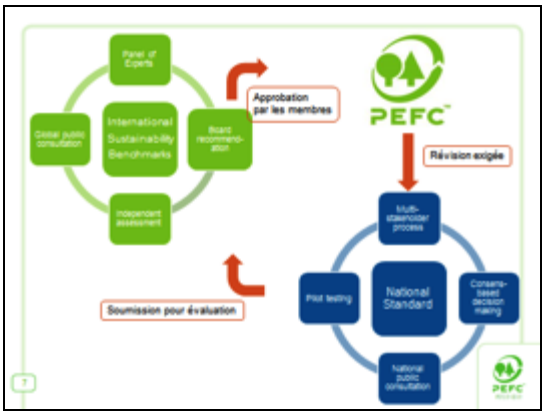

7

Processus de développement d'un standard de certification

- Organisation du processus (dont procédures)
- Préparation (cartographie des parties prenantes, invitations, etc.)
- Elaboration du standard par le groupe de travail
- Consultation publique
- Test terrain
- Adoption formelle
- Publication
- Soumission à PEFC International

8

La certification au niveau mondial

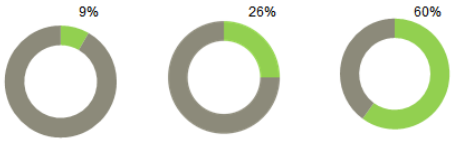

- Seulement 9% des forêts mondiales sont certifiées
- Seulement 26% de la production mondiale de bois rond est certifiée
- 60% de la surface totale certifiée l'est avec PEFC

9

PEFC à travers le monde

- Membres nationaux avec un système de certification reconnu
- Membres nationaux avec un système de certification non-reconnu

10

PEFC et les forêts tropicales

- Un nouveau Meta-standard pour la gestion durable des forêts (2010) qui inclut :
  - Une référence au FLEGT : « la législation applicable à la gestion forestière» est définie par l'accord de l'APV. Ainsi les APV sont parties intégrantes des standards nationaux dans les pays où ils ont été développés

11

AVANTAGES DE LA CERTIFICATION PEFC

12

Avantages de la certification PEFC

- Reconnaissance internationale pour votre gestion forestière
- Respecter les exigences du marché / Obtenir un accès au marché
- Augmenter vos avantages compétitfs et bénéfices

- Accès aux marchés exigeants des produits certifiés
- Traçabilité de votre approvisionnement en bois, gestion du risque, RBUE, etc.
- Profiter de l'offre la plus large en matériel certifié
- Avantage compétitif par rapport aux entreprises non-certifiées

13

Quel marché pour le bois PEFC ?

- PEFC est reconnu par :
  - de très nombreuses politiques publiques d'achat de bois
  - de nombreuses politiques d'achat de grandes entreprises
  - de nombreux eco-labels EuroCommerce ERRT European Retail Round Table Ecolabel
  - les différentes normes de bâtiments durables à travers le monde

Certificats PEFC CoC:
dans le monde – 10050 (15800 sites)
en France -2050
en Chine -210

14

Acceptation par d'autres politiques d'achat

- Green Building Councils en Australie, Italie et Singapour, le Code for Sustainable Homes, BREEAM aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et le classement SKA au Royaume-Uni

green building council australia breeam Ska rating

- Green Building Assessment Protocol pour les bâtiments commerciaux et le National Green Building Standard (USA) et le Built Green (Canada)

Built Green CANADA GREEN BUILDING INITIATIVE

- Comprehensive Assessment System for Built Environmental Efficiency (CASBEE) au Japon

CASBEE

- Singapore Environment Council

Singapore Environment Council

15

Avantages sociaux

Un schéma de certification national mieux adapté aux conditions locales et ainsi plus facilement applicable signifierait alors de meilleures conditions pour les travailleurs nationaux, les communautés locales et les peuples indigènes.

16

PAFC / PEFC
ET LE BASSIN DU CONGO

17

Quels apports de PEFC pour le Bassin du Congo?

- Une alternative pour les opérateurs souhaitant être certifiés
- Une certification plus adaptée à tous les opérateurs
- Des schémas nationaux développés par et pour les différents acteurs nationaux permettant une prise en compte efficace des conditions locales
- Une reconnaissance immédiate des produits au niveau international, notamment en France
- La certification PAFC Gabon / PEFC est opérationnelle et prête à l'usage !
- Un standard national est en développement au Cameroun!
- Congo: il sera possible de profiter des développements en cours au Gabon et au Cameroun

18

Mise à niveau avec la durabilité

- La mise en place d'un APV a pour conséquences une diminution des coûts des actions à mettre en place pour se mettre à niveau avec une gestion durable des forêts.
- Dans la même étude commandée par IDH et développée par PWC, il ressort que, au Cameroun, déjà 60% des coûts permettant d'atteindre une gestion durable sont effectués dans le cadre de la mise en conformité avec l'APV. On peut estimer qu'ailleurs dans le Bassin du Congo, cela serait équivalent.

19

Potentiel de profitabilité

Valorisation d'une double certification dans le contexte africain

Parmi les bénéfices liés à une double certification, il y a:

- Le marché: il est ainsi possible de fournir aux clients du bois PEFC ou FSC ou les deux, ce qui permet de se développer sur de nouveaux marchés, de sécuriser et accroître ceux existants
- La gestion du risque: en cas de perte, de problèmes ou d'incapacité à travailler avec l'un des certificats, le deuxième offre ainsi une sécurité vis-à-vis des marchés, permettant de rester certifié malgré ces circonstances
- Un traitement égal des deux certifications et donc une neutralité sécurisante pour l'entreprise
- La réputation éthique et sociale de l'entreprise s'en trouve renforcée

21

PAFC GABON

Rose Ondo
Présidente de PAFC Gabon

rose.ondo@pafc-gabon.org

22

PAFC Gabon

- La certification PAFC Gabon est opérationnelle et prête à l'usage depuis 2009…
- …mais personne n'a souhaité l'utiliser.
- Comme tout système de certification reconnu par PEFC, le système PAFC Gabon est en cours de révision périodique.
- Le système révisé sera soumis à PEFC International à l'été 2013.
- Et devrait être reconnu début 2014 par PEFC International.

23

PAFC CAMEROUN

Christine Nkene epse Anjembe
Présidente de PAFC Cameroun

christine.nkene@pafc-cameroon.org

24

PAFC Cameroun

- Le système de certification PAFC Cameroun est en cours de développement.
- La soumission du système à PEFC International est prévu pour fin 2014.
- Et devrait ainsi être reconnu en 2015 par PEFC International.

25

Contraintes/Défis

- Aménager la forêt en tenant compte du standard PAFC
- Assurer la traçabilité de sa production conformément au standard COC de PEFC
- Faibles capacités locales

26

Quelques points pour conclure

- La demande en produits certifiés va continuer à augmenter
- Pour satisfaire les besoins du marché, les entreprises ont de plus en plus besoin de chaînes de traçabilité
- 60% des forêts certifiées dans le monde l'étant avec PEFC, être certifié PEFC vous permet:
  - D'accroître et de sécuriser votre accés au marché
  - D'accroître votre avantage compétitif et de réduire les risques pour votre entreprise
  - D'offrir une reconnaissance internationale pour les standards nationaux de gestion durable des forêts
  - D'intégrer une alliance entre des schémas nationaux de certification en constante croissance

MERCI !

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter
Rose ONDO
rose.ondo@pafc-gabon.org
Rémi Sournia
remi.sournia@pefc.org

28